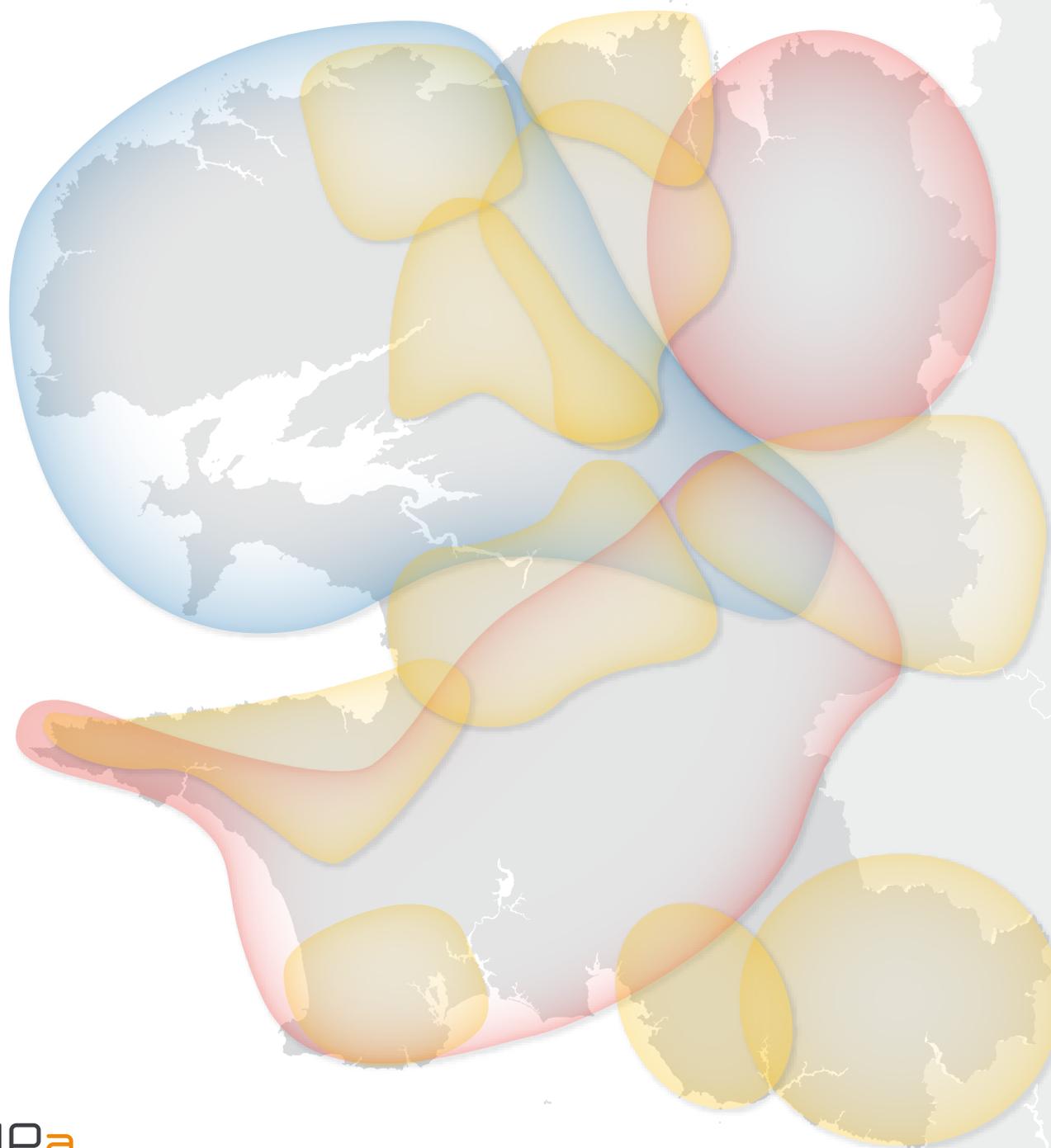


# QUELS BASSINS DE VIE EN FINISTÈRE ?

ATLAS DES DYNAMIQUES TERRITORIALES | avril 2015

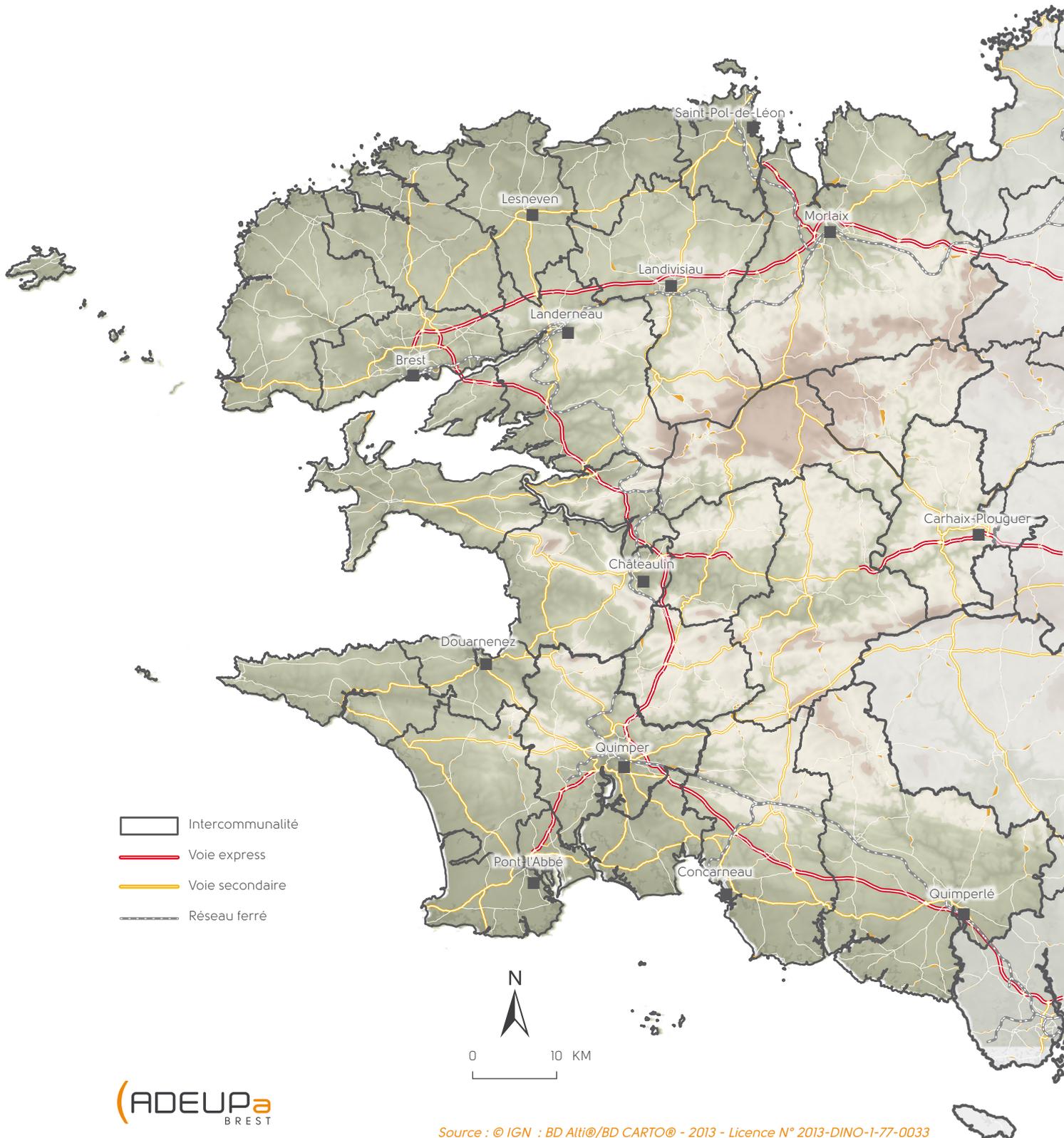


# Avertissement

- Une première version de cette étude a fait l'objet d'une diffusion en mars 2015. La présente version intègre la correction d'erreurs matérielles (pages 12, 22, 26, 28, 31, 34 et 35).



Introduction .....	5	<b>Vers une organisation intercommunale fondée sur les dynamiques territoriales ? .....</b>	<b>22</b>
<b>Carte de l'intercommunalité : une orientation nationale à décliner dans le contexte breton .....</b>	<b>6</b>	Identifier des polarités : une question d'indicateurs et d'échelle.....	22
Vers des intercommunalités à l'échelle du bassin de vie .....	6	Le zonage Insee en aires urbaines : le lien déterminant entre emploi et résidence .....	23
Le « bassin de vie » défini par l'Insee dessine une Bretagne émietlée .....	6	Polarités commerciales et pôles de médecins spécialistes se rejoignent.....	24
<b>Une couverture quasi complète de l'espace finistérien par l'intercommunalité.....</b>	<b>8</b>	L'identification de polarités par des approches multi-critères .....	26
<b>L'intercommunalité finistérienne : une histoire ancienne et, pour une part, datée .....</b>	<b>10</b>	<b>Zones d'influence des polarités .....</b>	<b>28</b>
<b>Évolution du fonctionnement territorial et des déplacements.....</b>	<b>12</b>	Les zones d'influence structurées par l'emploi.....	28
Les évolutions démographiques confirment la dispersion de la population .....	12	Les bassins d'habitat définis en 2012 dans le cadre du diagnostic du PDH .....	29
Les évolutions démographiques récentes 2007-2012 .....	13	Les zones d'influence emploi / habitat 2014.....	30
Le poids de population des communes .....	14	<b>Synthèse : focus sur des territoires à enjeux ....</b>	<b>34</b>
L'emploi : plus fortement polarisé que la population .....	15	Les EPCI de moins de 20 000 habitants .....	34
L'évolution des trafics routiers comme marqueur des évolutions résidentielles .....	16	La métropole de Brest.....	36
La répartition des niveaux de revenu dessine les agglomérations .....	17	<b>Conclusion .....</b>	<b>37</b>
Focus sur les aires d'attraction des équipements scolaires et les aires d'attraction des équipements de santé .....	18	<b>Bibliographie.....</b>	<b>38</b>
L'évolution de la population des seniors, reflet des dynamiques économiques territoriales .....	20		
Les aires d'attraction des équipements de santé : une répartition nord-sud .....	21		



La réforme territoriale en cours est porteuse d'évolutions institutionnelles touchant particulièrement l'organisation intercommunale.

Une première étape a été franchie avec l'entrée en vigueur de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. En Bretagne, deux métropoles ont ainsi été créées au 1er janvier 2015 : Brest métropole et Rennes métropole.

Le deuxième volet de la réforme territoriale, actuellement débattu au Parlement dans le cadre de l'examen du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dessine une nouvelle architecture territoriale qui renforce le couple région/intercommunalités. Dans ce cadre, la carte des intercommunalités est appelée à évoluer afin que chacune regroupe au moins 20 000 habitants. Outre ces seuils, les nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale devront prendre en compte :

- la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard, notamment, des unités urbaines, des bassins de vie, des schémas de cohérence territoriale,
- l'accroissement de la solidarité financière,
- la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes,
- la rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable.

C'est dans ce contexte que le Conseil général du Finistère a exprimé le souhait de disposer d'éléments d'appréciation permettant de mieux comprendre les logiques de l'organisation territoriale dans le département. Au-delà de la question du respect d'un seuil minimum, ne concernant que les plus petites des intercommunalités, l'interrogation posée par le Conseil général porte sur la pertinence des découpages intercommunaux actuels au regard de l'organisation urbaine, du mode de vie des habitants et des objectifs de développement local.

Cette sollicitation du Conseil général, présentée en Conseil d'administration de l'ADEUPa en juillet 2014, a recueilli l'assentiment des membres présents.

Le présent document rassemble un ensemble cartographique susceptible d'apporter des éléments de lecture du fonctionnement territorial à l'échelle départementale. Son objectif est d'aider à identifier différents périmètres pertinents en termes de conduite de l'action publique au regard des évolutions des modes de vie des habitants du Finistère.

# Carte de l'intercommunalité : une orientation nationale à décliner dans le contexte breton

## VERS DES INTERCOMMUNALITÉS À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE VIE

L'exposé des motifs du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République fait référence à la notion de « bassin de vie »

« Le projet de loi renforce également les solidarités territoriales pour accompagner les communes et leurs établissements publics dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire. Cette solidarité se traduira par la poursuite du mouvement de regroupement de communes pour disposer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'intercommunalités dont la taille correspondra aux réalités vécues et qui posséderont les moyens nécessaires pour offrir aux populations le niveau de services auquel celles-ci aspirent.

*Ce changement d'échelle et le renforcement du processus d'intégration territorial feront demain des intercommunalités, des structures de proximité incontournables dans l'aménagement et la conduite de l'action publique locale. Il faudra ainsi leur donner le moment venu toute leur légitimité démocratique.*  
[...]

*L'article 14 propose une nouvelle orientation de la rationalisation de la carte intercommunale resserrée autour des bassins de vie et axée à la fois sur un accroissement de la taille minimale des EPCI à fiscalité propre de 5 000 à 20 000 habitants et sur la réduction du nombre des structures*

*syndicales intervenant en particulier dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des déchets, du gaz, de l'électricité et des transports. Cet article propose une clarification des règles de révision des schémas départementaux de la coopération intercommunale, qui devront s'articuler autour des bassins de vie.»*

Le « bassin de vie », considéré comme un espace pertinent de gestion des fonctions collectives intéressant un ensemble d'habitants paraît donc dans l'objectif législatif une notion centrale.

Elle reste cependant indéterminée.

## LE « BASSIN DE VIE » DÉFINI PAR L'INSEE DESSINE UNE BRETAGNE ÉMIETTÉE

Aujourd'hui, le bassin de vie tel que l'INSEE le définit est une très petite « maille territoriale »<sup>1</sup> ; il s'agit d'un espace où s'organise la vie quotidienne des habitants et donc d'un espace de gestion de la proximité.

Se pose alors, en regard, la question de l'objectif de la construction de l'intercommunalité. À quoi voue-t-on la maille intercommunale ? Est-elle centrée sur la gestion de compétences assurant des fonctions de proximité aux habitants ? Où prend-elle en compte des espaces de vie plus large, privilégiant alors la notion d'intérêt économique partagé, de bassin d'emploi et intégrant les distances de plus en plus grandes

entre travail et domicile ? Dans cette seconde optique, ce n'est pas seulement l'espace de vie des habitants au quotidien qui est considéré comme pertinent mais aussi la notion de destin commun (développement, économique et social, etc.)

### Le zonage en bassins de vie

Le zonage en bassins de vie émette en une maille fine l'espace régional, réduisant les agglomérations principales à leurs espaces de continuité bâtie.

La carte des bassins de vie Insee dessine « en creux » des espaces qui ne relèvent pas d'un pôle d'emploi urbain et peuvent donc être qualifiés de « ruraux ».

La typologie réalisée par l'INSEE montre qu'à l'échelle finistérienne, les seuls espaces apparaissant, sur la

base des fonctions de semi-proximité, hors influence urbaine sont les bassins de :

- Plouescat
- Le Faou
- Pleyben
- Huelgoat
- Scaër
- Rosporden
- Bannalec

1. Le bassin de vie a été mis en place par l'INSEE pour analyser le fonctionnement des espaces ruraux, en complément des aires urbaines. Réactualisé à partir des résultats 2011 du recensement et appliqué à l'ensemble de l'espace français, ce découpage se base sur l'aire d'influence d'équipements de semi-proximité, de type collège et supermarché. Il s'exonère complètement des migrations domicile-travail.

Plus nombreux, les bassins de vie bretons sont moins étendus et moins peuplés qu'en moyenne nationale

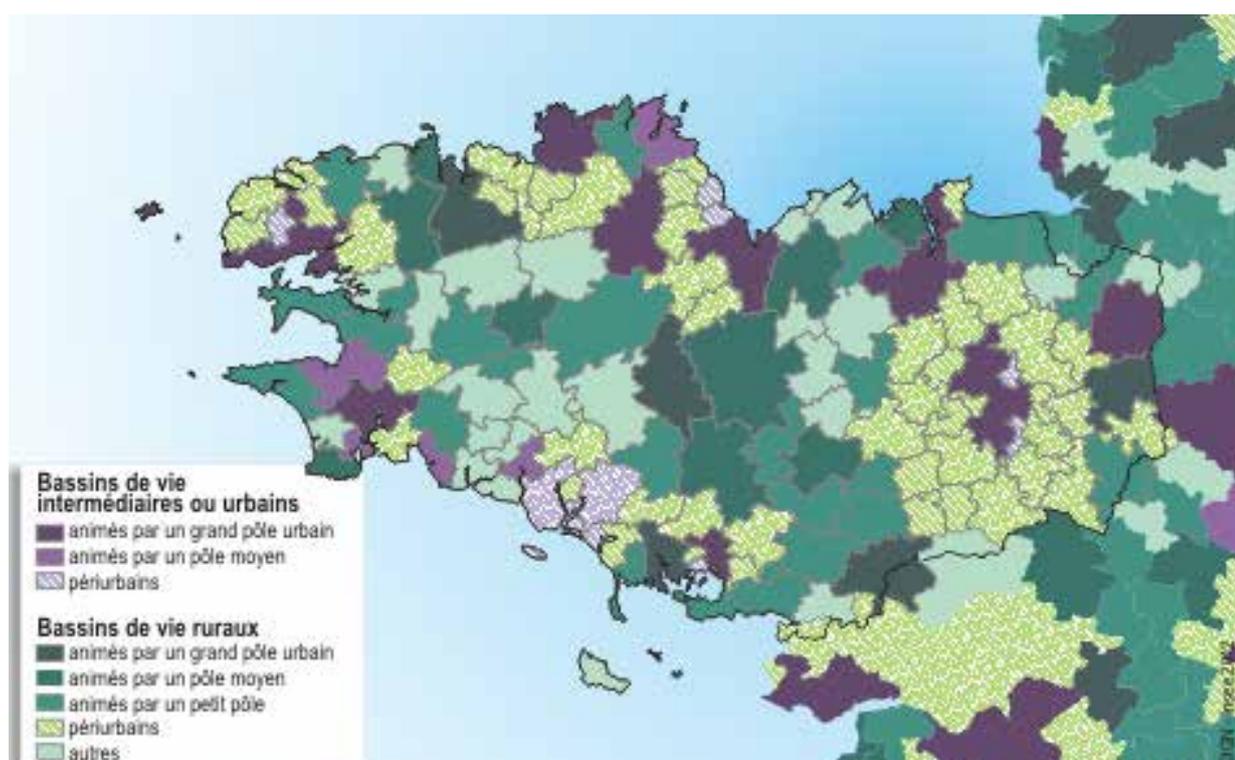
### Les bassins de vie 2012 en Bretagne



Source : Insee, recensement de la population 2009 - Base Permanente des Equipements 2010

109 bassins de vie ruraux, 24 intermédiaires ou urbains

### Typologie des bassins de vie 2012



Source : Insee, recensement de la population 2009 - Base Permanente des Equipements 2010

# Une couverture quasi complète de l'espace finistérien par l'intercommunalité

En vertu de la remarque ci-contre, et par exception à l'usage courant en matière de traitement de données démographiques, les chiffres de population retenus ici sont ceux de la population totale (2012).

Pris en application de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Schéma départemental de coopération intercommunale du Finistère, acte une couverture complète du département par l'intercommunalité à l'exception des deux îles de Ouessant et de Sein.

Il valide le maintien de 2 intercommunalités de moins de 5 000 habitants<sup>2</sup> :

- la Communauté de communes des Monts d'Arrée qui regroupe 5 communes et 3 886 habitants ;
- la Communauté de communes du Yeun Elez qui regroupe 8 communes et 4 755 habitants.

Dans l'hypothèse où le projet de loi sur la réforme territoriale aboutirait à un nouveau seuil de constitution d'intercommunalités à 20 000 habitants, 12 EPCI supplémentaires seraient tenus d'évoluer :

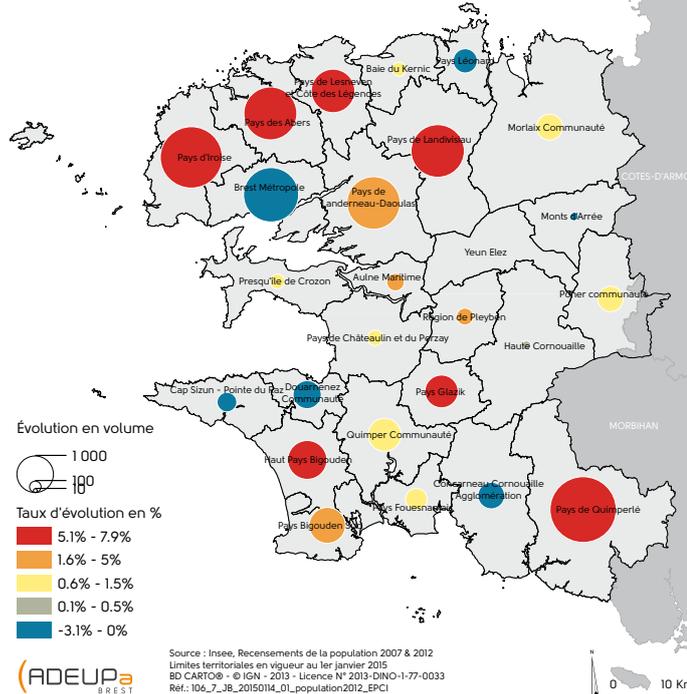
- la Communauté de communes de la Région de Pleyben (7 317 habitants)
- la Communauté de communes de l'Aulne maritime (7 916 habitants)
- la Communauté de communes du pays Glazik (11 478 habitants)
- la Communauté de communes de la Baie du Kernic (12 889 habitants)
- la Communauté de communes de la Haute Cornouaille (15 438 habitants)

- la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz (16 203 habitants)
- la Communauté de communes Poher Communauté (16 501 habitants)
- la Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay (16 931 habitants)
- la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon (17 382 habitants)
- la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden (18 155 habitants)
- la Communauté de communes de Douarnenez (19 870 habitants)
- la Communauté de communes du Pays Léonard (20 113 habitants, mais en décroissance sensible, probablement moins de 20 000 habitants dès le prochain recensement)

Nota : Les textes qui abordent les notions de seuils pour les communautés ne comportent aucune précision quant au chiffre légal à retenir : population municipale ou population totale. Toutefois, par principe, et en référence à l'article 3 du décret annuel authentifiant les chiffres de population, on peut considérer qu'il faut retenir la population totale.

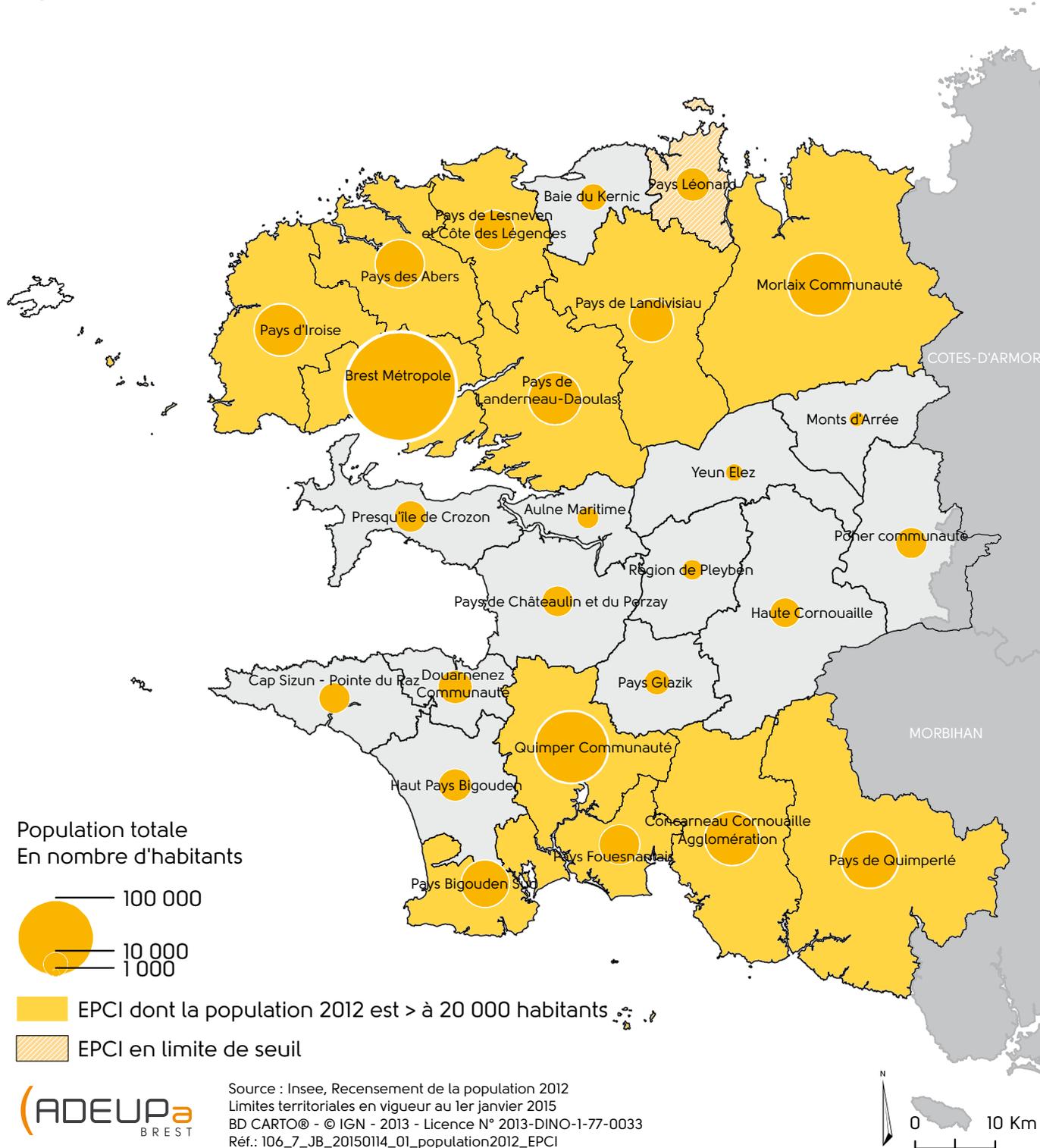
**Article 3**  
Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le chiffre de la population totale est celui auquel il convient de se référer pour l'application des lois et règlements à compter du 1er janvier [de l'année considérée].

Évolution de la population entre 2007 et 2012 par EPCI



2. Population totale 2012

Vingt-six EPCI en 2015



# L'intercommunalité finistérienne : une histoire ancienne et, pour une part, datée

Le Finistère, par comparaison avec d'autres départements, peut être qualifié de « bon élève » au regard des critères de couverture et de taille des intercommunalités. Il a même pendant un temps fait figure de précurseur, la communauté urbaine de Brest s'étant structurée dès 1974 et le département comptant trois communautés d'agglomération autour des trois autres villes les plus peuplées après Brest : Quimper, Morlaix et Concarneau.

Cependant cette antériorité dans

l'organisation intercommunale a figé celle-ci dans des limites fixées à une époque où les déplacements et la dispersion urbaine étaient beaucoup moins importants qu'aujourd'hui. Au regard de villes de taille similaire, la petitesse des intercommunalités de Brest et de Quimper est frappante, que ce soit en nombre de communes ou en nombre d'habitants. Si cette remarque est particulièrement vraie pour Brest métropole, elle l'est également pour la CA de Quimper qui est, dans sa catégorie,

l'une des rares intercommunalités rassemblant moins de 10 communes et moins de 100 000 habitants.

Cette petitesse de l'intercommunalité en milieu urbain, qui se traduit à la fois par un faible nombre de communes membres de l'EPCI et par un petit nombre d'habitants est encore plus marquée pour Brest métropole quand on la compare avec les autres agglomérations devenues métropoles au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Une petite taille intercommunale pour les deux villes principales

Plus particulièrement pour Brest...

COMMUNES PROCHES EN NB HABITANTS (HORS BASSIN PARISIEN)	COMMUNE POPULATION 2011	TYPE INTERCO	NB COMMUNES EPCI	INTERCOMMUNALITÉ POPULATION 2011
Grenoble	157 424	CA	49	437 000
Dijon	151 672	CA	24	246 000
Angers	148 803	CA	33	268 000
Nîmes	144 940	CA	27	235 000
Le Mans	143 240	CU	14	200 000
Clermont-Ferrand	140 957	CA	21	414 000
Aix-en-Provence	140 684	CA	36	402 000
<b>Brest</b>	<b>140 547</b>	<b>CU</b>	<b>8</b>	<b>207 000</b>
Limoges	137 758	CA	19	208 000
Tours	134 633	CA	22	265 000
Amiens	133 327	CA	33	180 000
Metz	119 962	CA	44	230 000
Perpignan	118 238	CA	36	283 000
Besançon	115 879	CA	59	176 000
Orléans	114 185	CA	22	272 000
Rouen	111 553	CA	71	487 000
Mulhouse	110 350	CA	34	263 000



Photo : Jean-Yves Guillaume - Brest métropole

VILLES MÉTROPOLIS (HORS PLM)	TYPE EPCI 2014	POP. COMMUNE CENTRE	NB COMMUNES EPCI	POPULATION INTERCOMMUNALITÉ
Lille	CU	228 000	82	1 114 000
Bordeaux	CU	240 000	28	727 000
Toulouse	CU	447 000	37	714 000
Nantes	CU	288 000	24	594 000
Nice	Métropole	344 000	49	539 000
Rouen	CA	112 000	71	487 000
Strasbourg	CU	276 000	28	473 000
Grenoble	CA	157 000	49	437 000
Montpellier	CA	265 000	31	424 000
Rennes	CA	208 000	43	414 000
<b>Brest</b>	<b>CU</b>	<b>140 547</b>	<b>8</b>	<b>207 000</b>

### ...mais aussi pour Quimper

COMMUNES PROCHES EN NB HABITANTS (HORS DOM & BASSIN PARISIEN)	COMMUNE POPULATION 2011	TYPE INTERCO	NB COMMUNES EPCI	INTERCOMMUNALITÉ POPULATION 2011
Calais	72 915	CA	5	98 500
Cannes	72 607	CA	5	158 500
Béziers	71 432	CA	13	110 500
Colmar	67 409	CA	14	102 000
Saint-Nazaire	67 097	CA	10	117 500
Ajaccio	66 809	CA	10	76 500
Bourges	66 602	CA	16	96 500
Mérignac	65 882			Intégrée à la CU de Bordeaux
<b>Quimper</b>	<b>63 235</b>	<b>CA</b>	<b>8</b>	<b>86 700</b>
Valence	63 148	CA	51	211 500
Villeneuve-d'Ascq	62 681			Intégrée à la CU de Lille
La Seyne-sur-Mer	62 640			Intégrée à la CA de Toulon
Vénissieux	60 159			Intégrée à la CU de Lyon
Troyes	60 013	CA	19	129 000
Pessac	58 743			Intégrée à la CU de Bordeaux
Chambéry	58 437	CA	24	124 000
Niort	57 813	CA	29	103 000
Lorient	57 408	CA	25	230 000

# Évolution du fonctionnement territorial et des déplacements

## LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES CONFIRMENT LA DISPERSION DE LA POPULATION

(Population municipale RP 2015, valeur 2012)

La population finistérienne est en croissance.

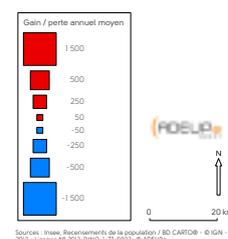
Toutefois cette croissance reste modeste en comparaison du dynamisme démographique de la région.

Sur la dernière période, elle est la plus faible des quatre départements breton. Exception en Bretagne, elle est même inférieure à celle de la France métropolitaine.

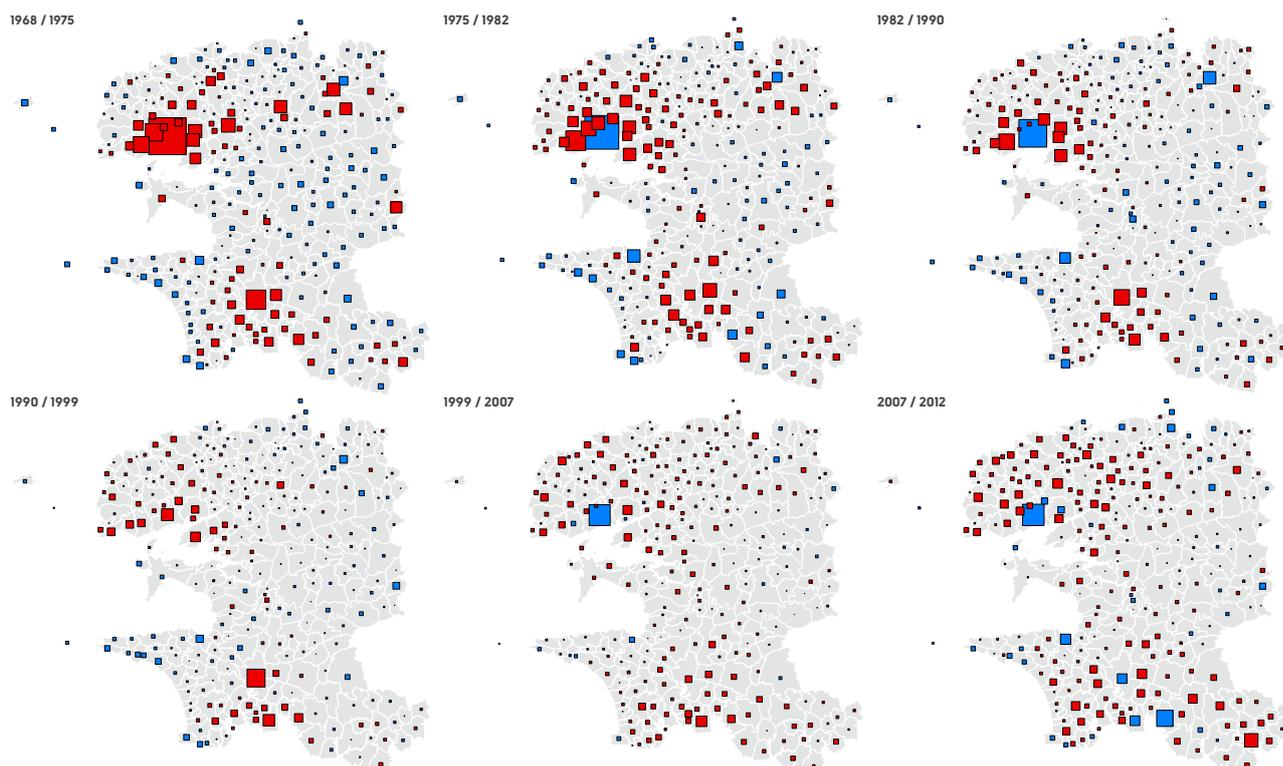
La croissance de population, encore

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population Finistère	770 012	804 088	828 364	838 687	852 418	885 906	901 293
Évolution Finistère		+ 4,4%	+ 3,0%	+ 1,2%	+ 1,6%	+ 3,9%	+ 1,7%
Évolution Bretagne		+ 5,2%	+ 4,3%	+ 3,2%	+ 4,0%	+ 7,4%	+ 3,7%

localisée dans les villes jusqu'au milieu des années 70, s'étend progressivement aux communes environnantes puis de plus en plus loin. La périurbanisation, ou extension de la population urbaine en quête d'habitat en dehors des villes, est ici bien visible.



### Évolution annuelle de la population entre 1968 et 2012



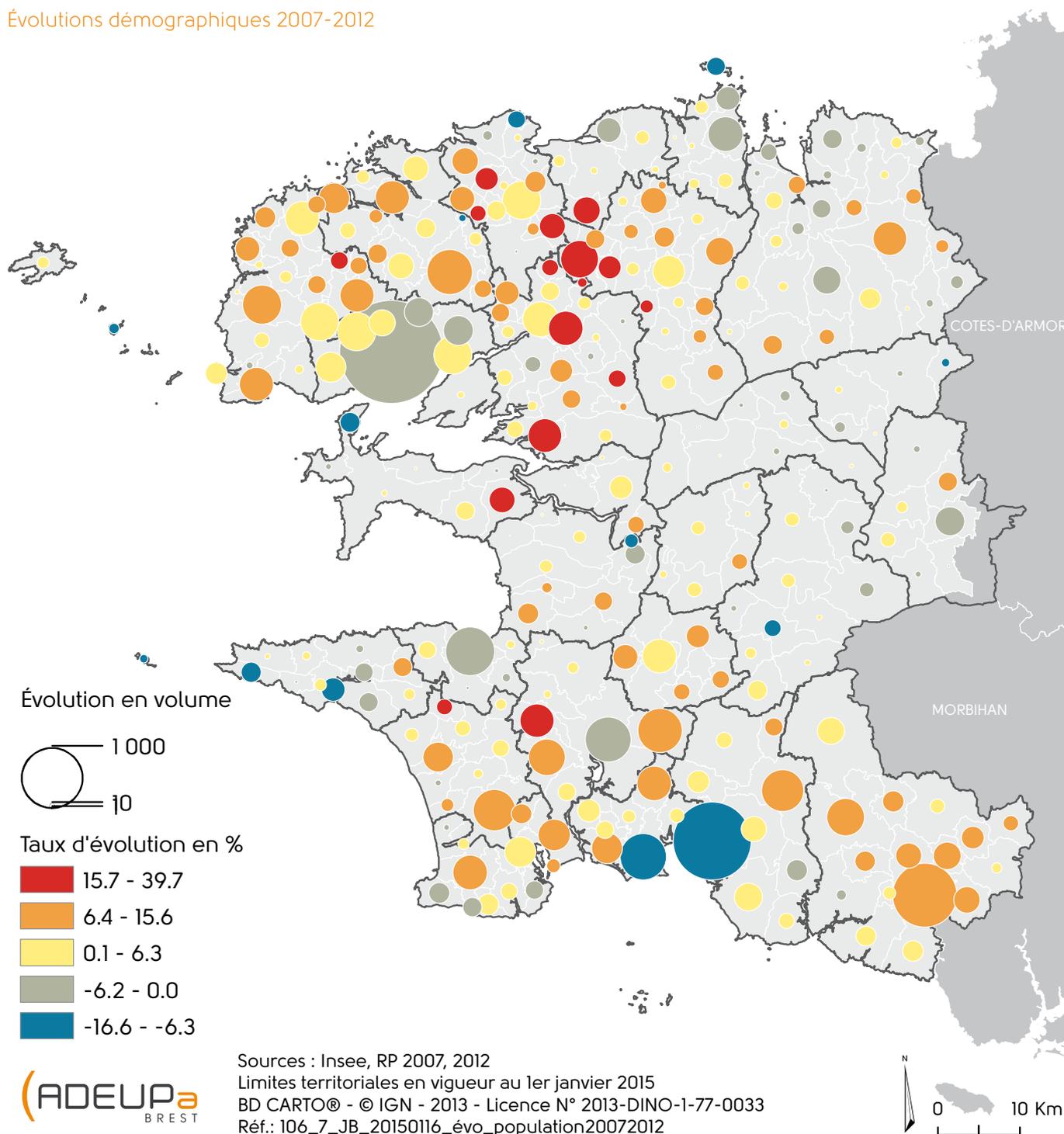
## LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES RÉCENTES 2007-2012

L'évolution démographique plus récente montre à la fois une perte de population dans plusieurs villes du Finistère mais aussi des évolutions faiblement positives en première

couronne comme sur le littoral sud, et enfin une croissance concentrée sur les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> couronnes de Brest et de Quimper et sur l'axe routier majeur reliant les deux villes. L'étalement

urbain que l'on observe traduit une vraie dynamique à l'échelle du nord Finistère comme du sud Finistère.

### Évolutions démographiques 2007-2012

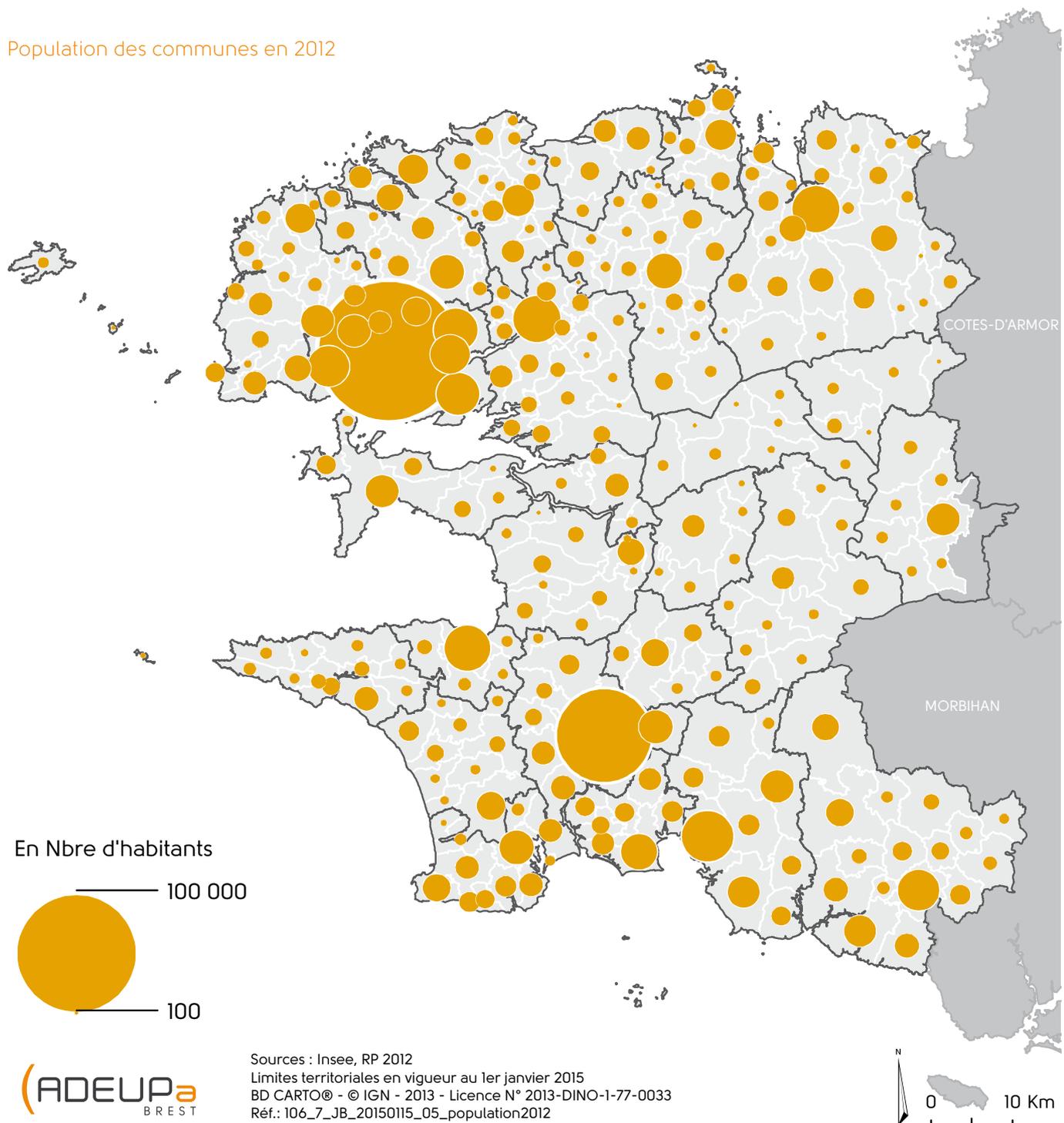


## LE POIDS DE POPULATION DES COMMUNES

En 2012, les 900 000 habitants du département se répartissent dans 283 communes, parmi lesquelles 99 ont moins de 1 000 habitants et 149 ont entre 1 000 et 5 000 habitants.

Seules 11 communes affichent plus de 10 000 habitants et 4 d'entre elles sont des communes de la 1<sup>ère</sup> couronne brestoise.

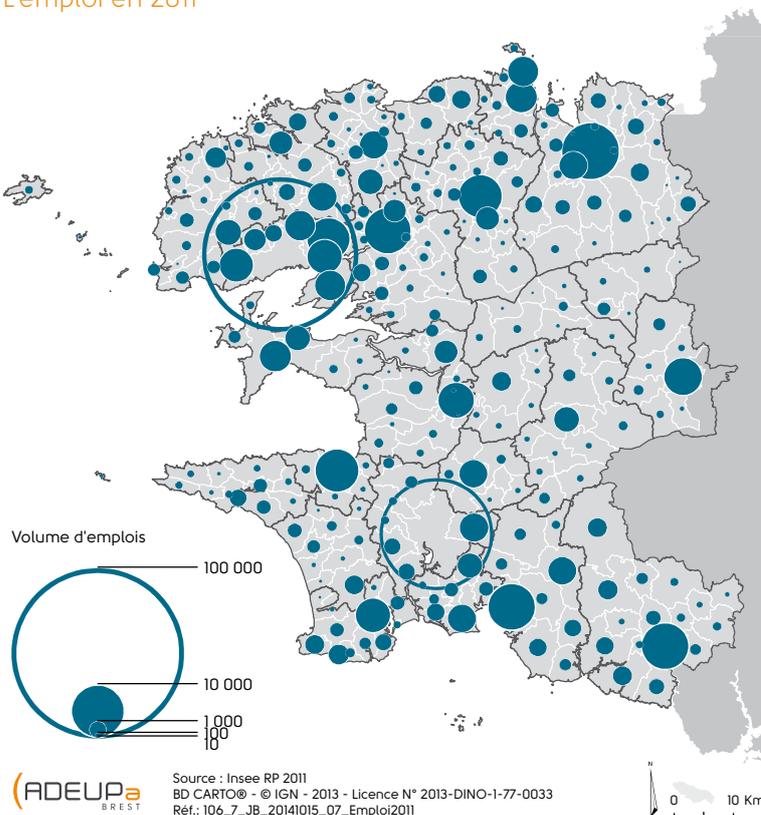
### Population des communes en 2012



## L'EMPLOI : PLUS FORTEMENT POLARISÉ QUE LA POPULATION

Si la localisation de l'emploi évolue, elle reste cependant plus fortement polarisée que celle de la population. À elles seules, les villes de Brest, Quimper et Morlaix concentrent 40% des emplois du Finistère contre seulement 24 % de la population.

L'emploi en 2011



La carte de l'évolution montre la perte de l'emploi dans les centres villes : Brest et Quimper mais aussi Landivisiau, Roscoff, Concarneau ou Pont l'Abbé... et la croissance de l'emploi dans les premières couronnes brestoïse et quimpéroise.

L'évolution de l'emploi entre 2006 et 2011

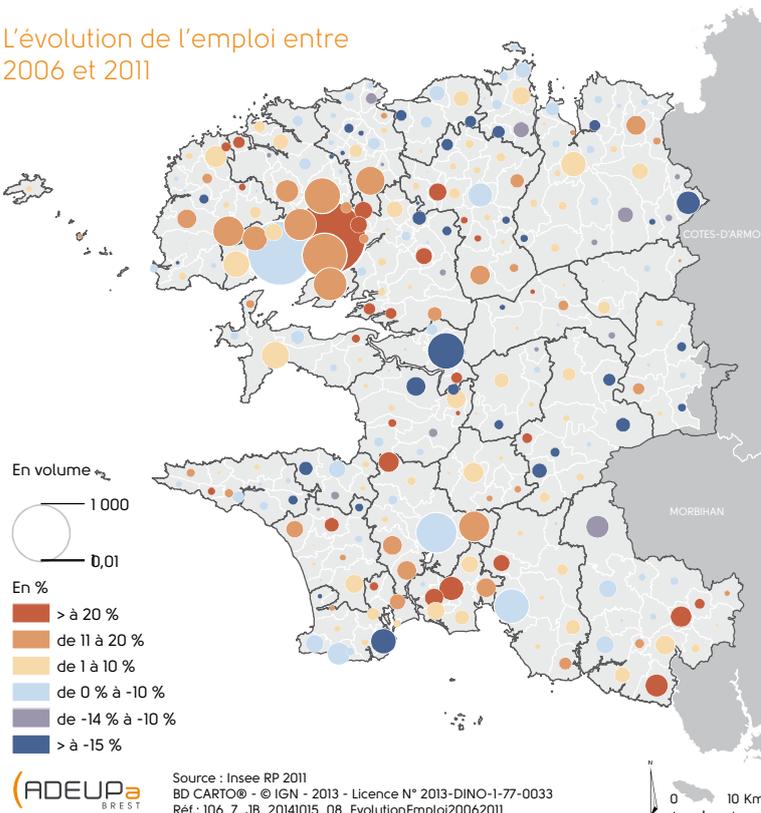




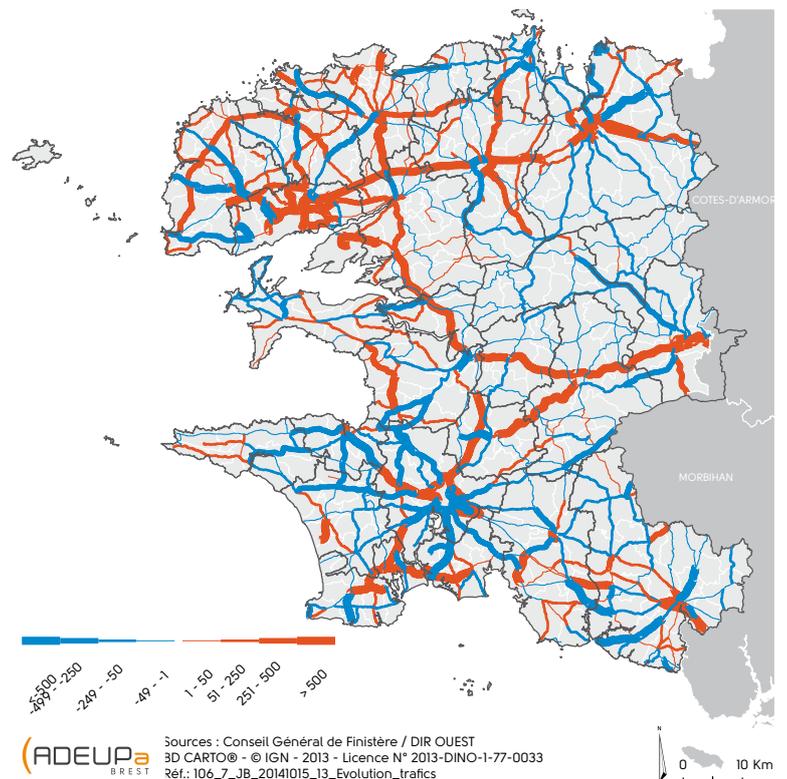
Photo : Conseil général du Finistère

## L'ÉVOLUTION DES TRAFICS ROUTIERS COMME MARQUEUR DES ÉVOLUTIONS RÉSIDENTIELLES

L'évolution des trafics routiers illustrent également la dispersion de la population sur le territoire.

La croissance du trafic routier sur l'axe RN 164/165 notamment prouve l'attractivité résidentielle du centre-Finistère pour une partie des salariés des grands pôles urbains de Brest et de Quimper.

## L'évolution des trafics routiers entre 2008 et 2013



## LA RÉPARTITION DES NIVEAUX DE REVENU DESSINE TROIS GRANDES AGGLOMÉRATIONS

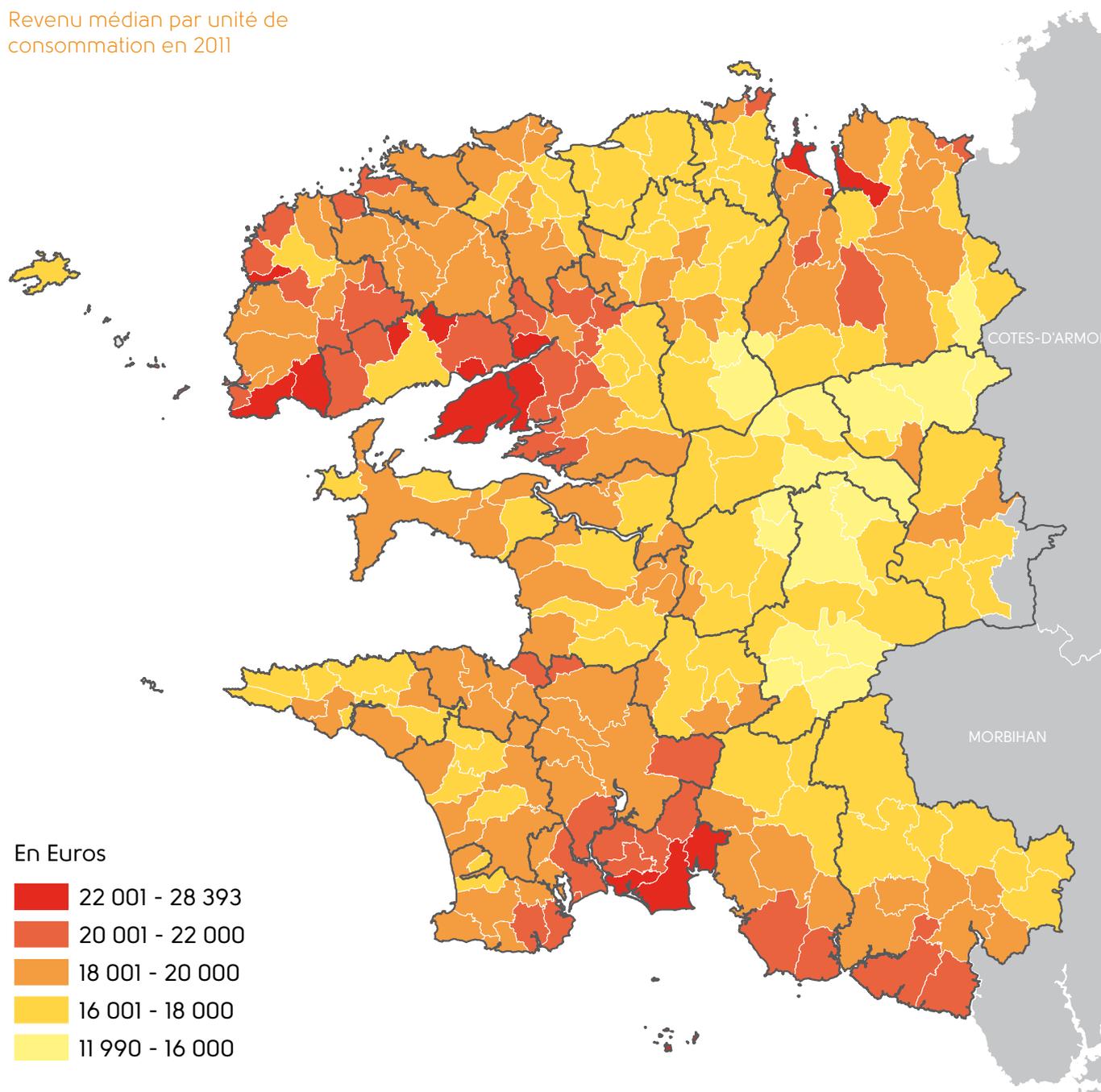
La cartographie de la répartition des niveaux de revenus des ménages illustre le fonctionnement du territoire en grands bassins de vie.

En 2011, la carte départementale des

revenus montre que les revenus des ménages les plus faibles sont localisés en centre Finistère, au cœur de l'espace rural. Les agglomérations du nord Finistère se caractérisent par une ville centre (Brest, Landivi-

siau, Morlaix, Lesneven, Châteaulin) moins aisée que leur première périphérie. Le contraste est particulièrement marqué à Brest. Au sud Finistère l'effet littoral est plus accentué.

Revenu médian par unité de consommation en 2011



## FOCUS SUR LES AIRES D'ATTRACTION DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

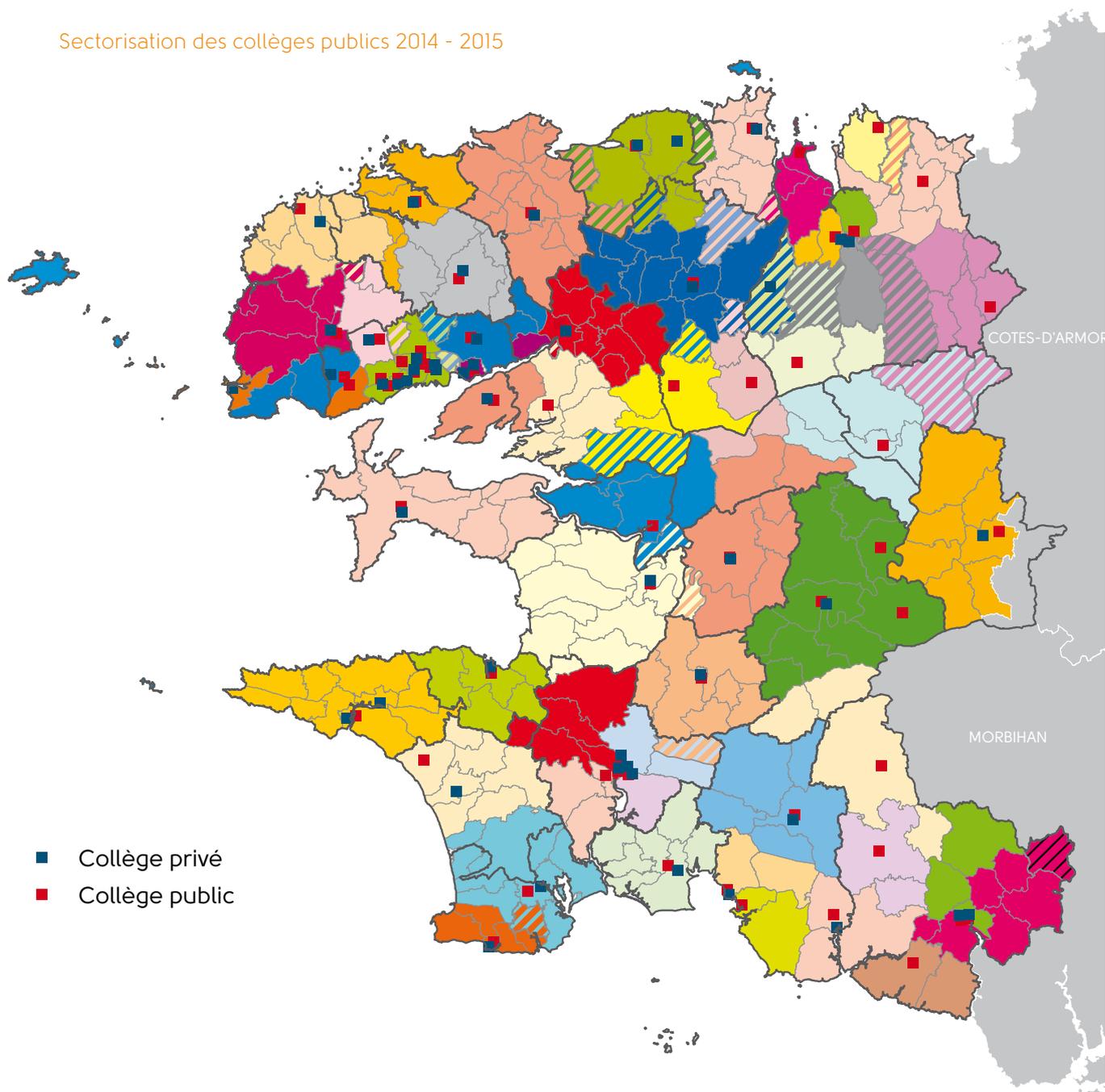
### Les collèges

La répartition des établissements scolaires dans le département est relativement dense. Avec plus de 60

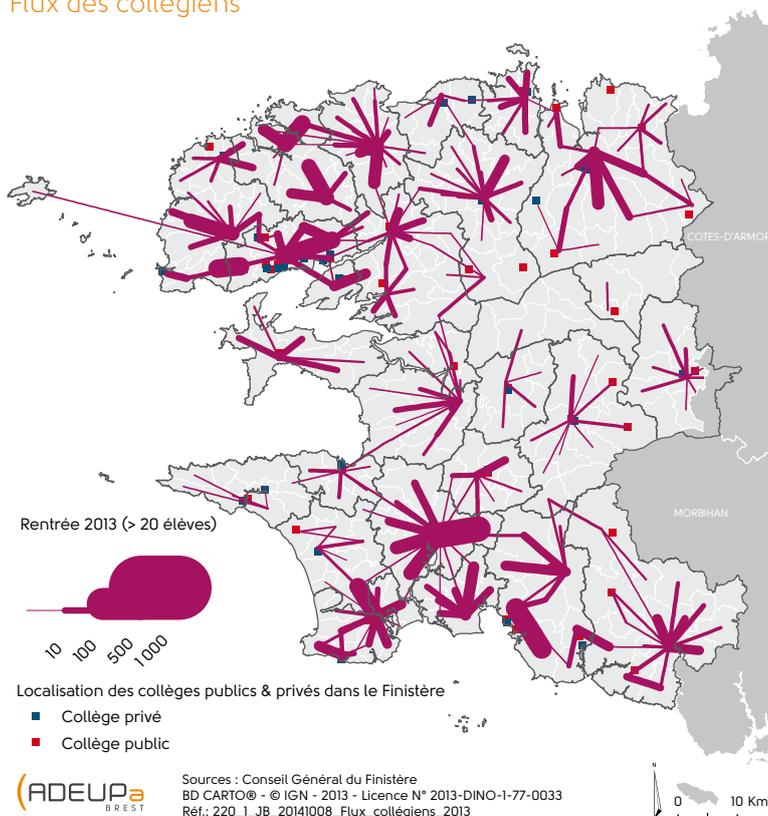
collèges publics et une cinquantaine de collèges privés, ceux-ci maillent étroitement l'espace départemental. Certains collèges n'attirent pas au-delà de leur commune d'implantation.

Hors des îles, toutes connectées à un seul établissement (le collège des îles du Ponant) peu d'établissements rayonnent au-delà des communes de leur périphérie immédiate.

### Sectorisation des collèges publics 2014 - 2015



## Flux des collégiens

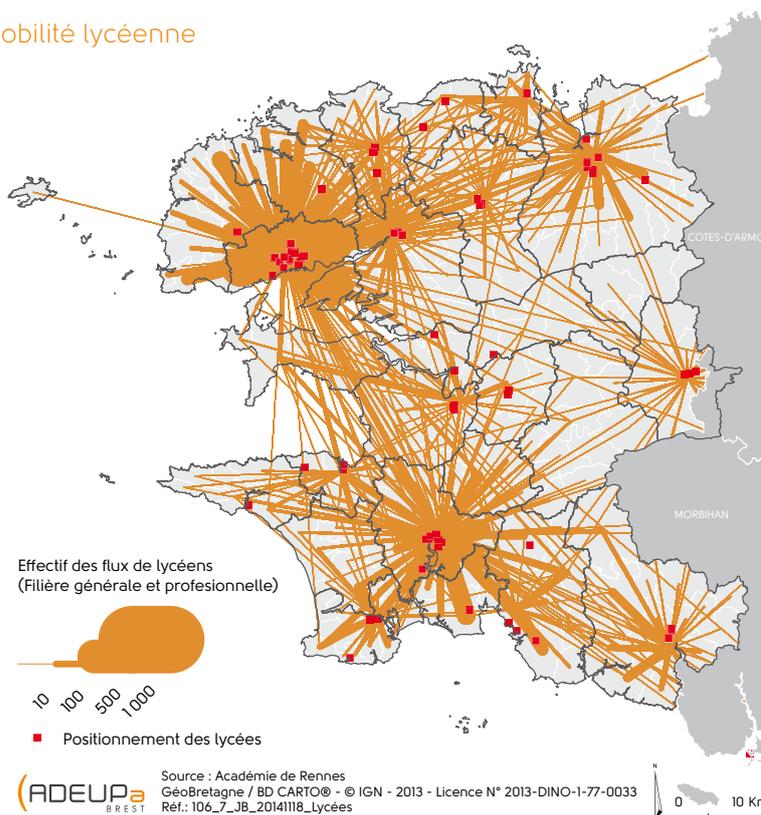


Certains collèges témoignent d'une certaine attractivité c'est notamment le cas pour Quimperlé, Saint-Pol-de-Léon, Landivisiau, Pont-L'Abbé, Chateaulin, Crozon, Carhaix, Douarnenez, Châteauneuf-du-Faou, Pleyben...

## Les lycées

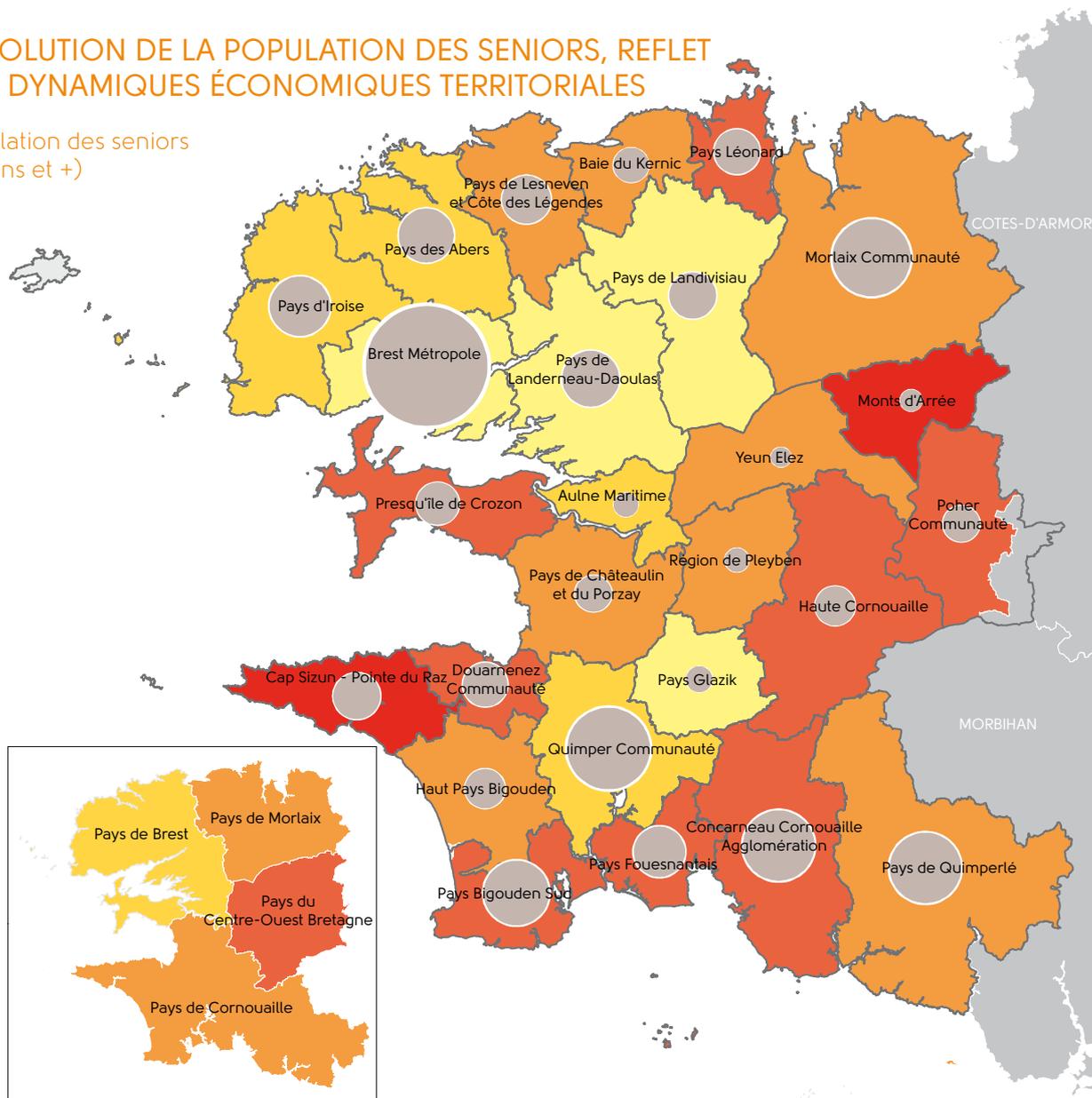
Les lycées de Brest et Quimper, et dans une moindre mesure ceux de Morlaix et Quimperlé, ont une forte influence et rayonnement sur un territoire large. Les autres établissements à rayonnement significatif se situent à Carhaix, Saint-Pol-de-Léon, Landivisiau, Chateaulin et Douarnenez.

## Mobilité lycéenne



## L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES SENIORS, REFLET DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES TERRITORIALES

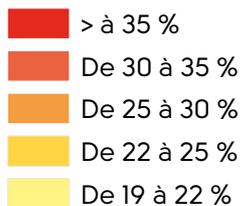
Population des seniors (60 ans et +)



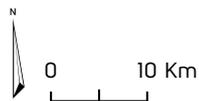
Population de 60 ans et plus



Part des 60 ans et plus dans la pop. totale

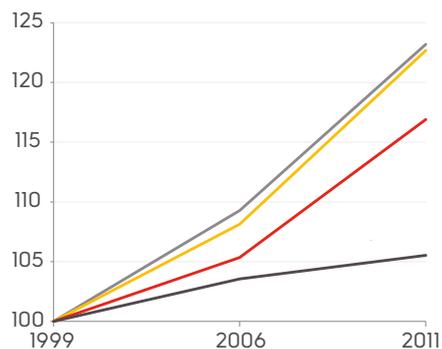


(ADEUP<sub>a</sub>)  
BREST



Sources : Insee - Recensement de la population 2011  
Limites territoriales en vigueur au 1er janvier 2015  
BD CARTO® - © IGN - 2013 - Licence N° 2013-DINO-1-77-0033  
Réf.: 435\_JB\_20150121\_Population\_60ansetplus

Évolution de la population des 60 ans et plus (base 100)



— France — Finistère  
— Bretagne — Population totale finistérienne





## LE ZONAGE INSEE EN AIRES URBAINES : LE LIEN DÉTERMINANT ENTRE EMPLOI ET RÉSIDENCE

L'INSEE définit ainsi le zonage en aires urbaines<sup>3</sup> : « L'influence des villes ne s'arrête pas aux frontières de l'agglomération. Les villes constituent des centres d'activité économique attirant quotidiennement nombre de travailleurs qui résident en périphérie. Ces flux domicile-travail, leur distance et leur intensité rendent compte d'une organisation fonctionnelle de l'espace, avec notamment des pôles urbains pourvoyeurs d'emplois et des zones alentour accueillant la main-d'œuvre. »

L'INSEE identifie ainsi 56 pôles d'emplois bretons, à savoir des unités urbaines abritant au moins 1 500 emplois. Les aires urbaines sont constituées à partir de ces pôles et des communes périphériques où plus de 40 % de la population en emploi rejoint quotidiennement le pôle ou sa couronne. Ces aires urbaines couvrent 83% de la surface régionale.

18 de ces pôles sont finistériens et sont identifiées par l'INSEE dans la hiérarchie suivante :

- **Grands pôles :**

- > Brest
- > Quimper
- > Morlaix

- **Pôles moyens :**

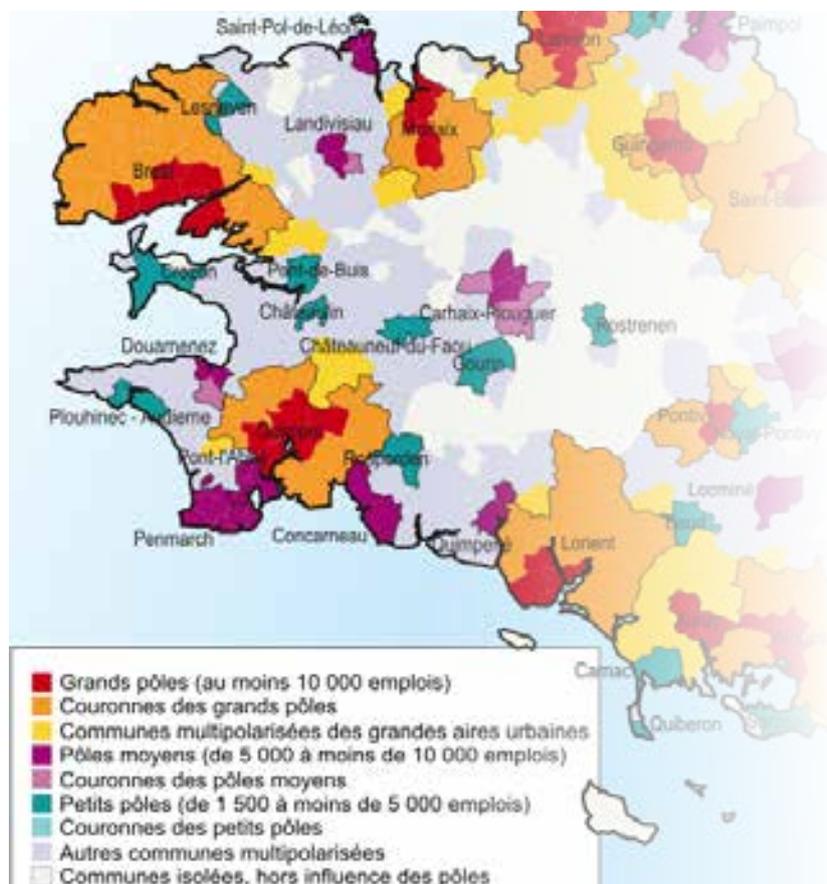
- > Saint-Pol-de-Léon
- > Landivisiau
- > Carhaix-Plouguer
- > Quimperlé
- > Concarneau
- > Penmarc'h
- > Pont l'Abbé
- > Douarnenez

- **Petits pôles :**

- > Lesneven
- > Crozon
- > Pont de Buis
- > Châteaulin
- > Châteauneuf du Faou
- > Rosporden
- > Plouhinec-Audierne

L'identification des pôles privilégie la présence du nombre d'emplois conséquents, puisque l'indicateur de référence est corrélé à cette notion. La carte des aires urbaines bretonnes montre également qu'un petit nombre de communes sont isolées « hors influence » ; ces communes sont pour l'essentiel localisées au nord et au sud de Carhaix, mais aussi sur les franges du pays de Brest, au nord en proximité de la zone d'influence de Saint-Pol de Léon et au sud, en proximité de Carhaix.

### Les 18 aires urbaines du Finistère



3. Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

## POLARITÉS COMMERCIALES ET PÔLES DE MÉDECINS SPÉCIALISTES SE REJOIGNENT

### Les polarités commerciales

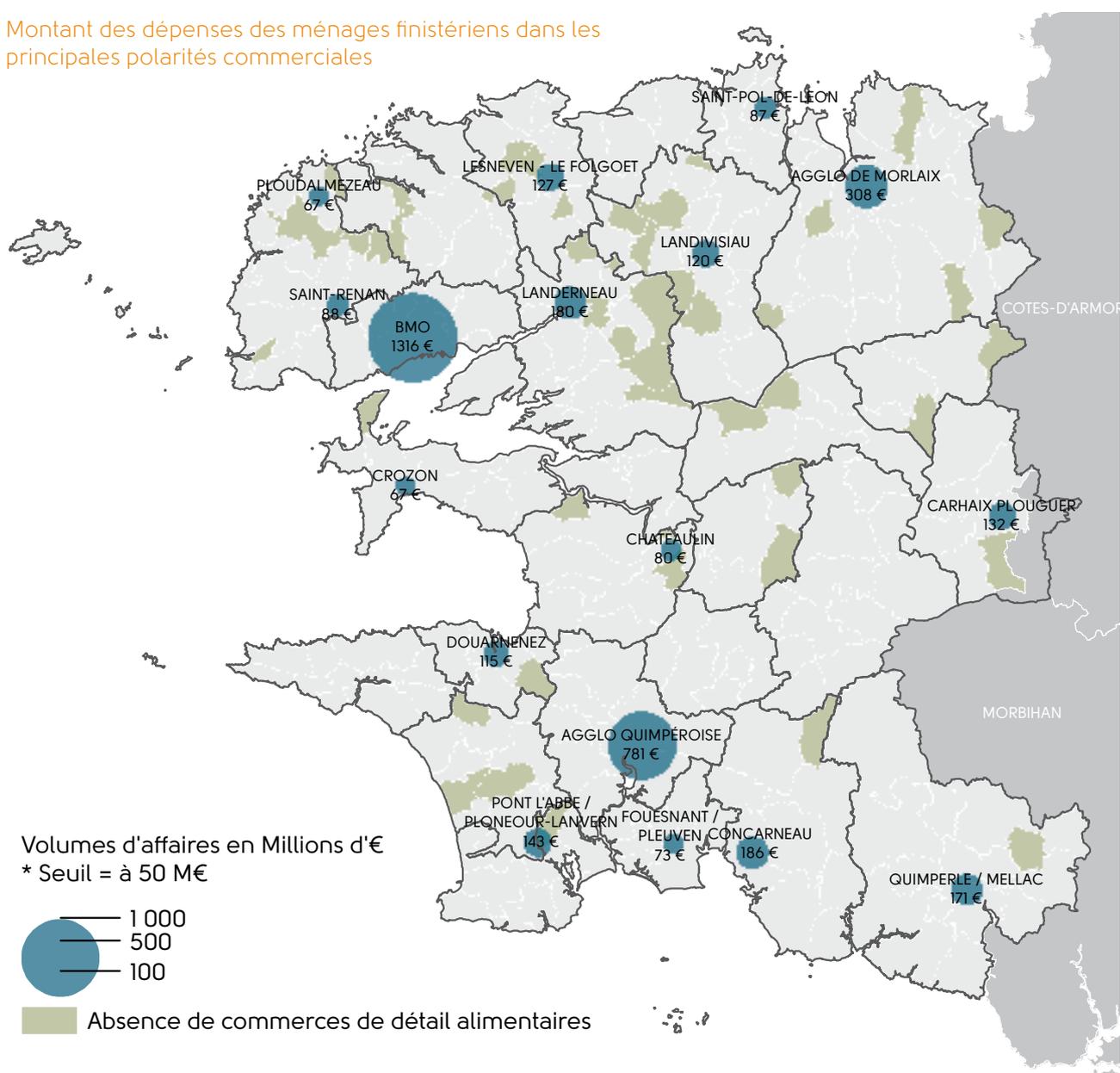
Les polarités commerciales, traduite en chiffre d'affaire, traduisent à la fois un rôle de centralité au centre d'un bassin de population de taille moyenne, un historique dans la présence des commerces et un éloignement « significatif » au regard du

temps acceptable pour effectuer des achats de semi quotidienneté.

Le seuil de 50 millions de CA retenu ici conduit à ne pas faire apparaître des polarités moyennes telles que Lannilis et Plouguerneau, Plabennec, Plouescat, Châteauneuf du Faou, Briec, Audierne... Il suffit en revanche

à identifier les « petits pôles » cités précédemment, à l'exception de quelques-uns d'entre eux toutefois notamment en sud Finistère (Audierne, Rosporden, Penmar'ch).

### Montant des dépenses des ménages finistériens dans les principales polarités commerciales



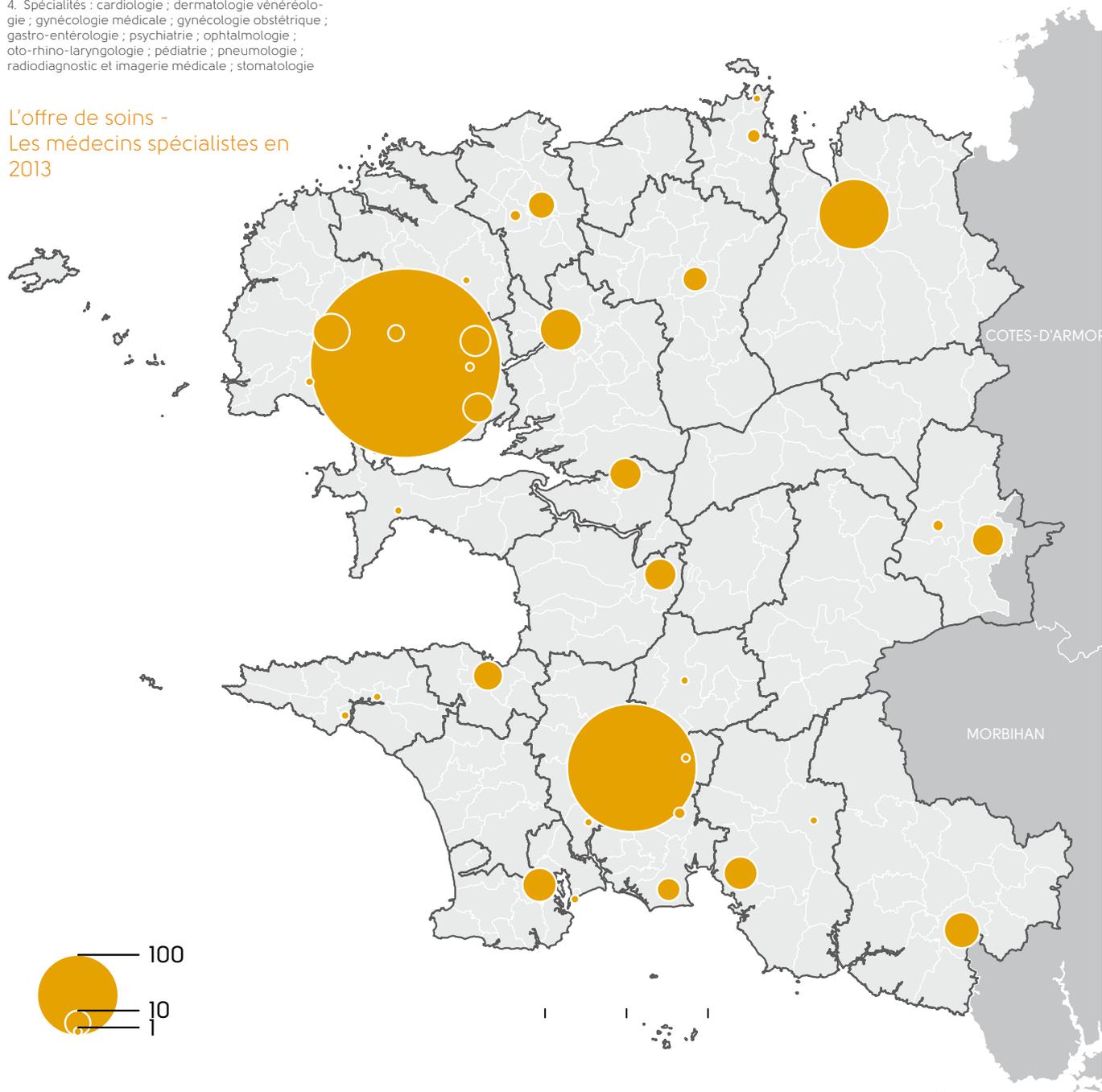
## Les pôles de médecins spécialistes

La répartition sur le territoire départemental des médecins spécialistes<sup>4</sup> reprend de façon frappante la même implantation que celle des pôles commerciaux au CA supérieur à 50 M€.

La principale différence est une identification plus importante de la commune du Faou et une moindre visibilité de Crozon (mais celle-ci dispose d'un hôpital local).

4. Spécialités : cardiologie ; dermatologie vénérérologie ; gynécologie médicale ; gynécologie obstétrique ; gastro-entérologie ; psychiatrie ; ophtalmologie ; oto-rhino-laryngologie ; pédiatrie ; pneumologie ; radiodiagnostic et imagerie médicale ; stomatologie

### L'offre de soins - Les médecins spécialistes en 2013



## L'IDENTIFICATION DE POLARITÉS PAR DES APPROCHES MULTI-CRITÈRES

### MÉTHODOLOGIE

Une typologie spatiale est un procédé conduisant à regrouper en classes des communes partageant des caractéristiques similaires afin de représenter de façon synthétique un ensemble d'indicateurs caractérisant ces communes.

Pour construire les typologies présentées ci-après, deux méthodes statistiques conjointes ont été utilisées : une analyse en composante principale (ACP) et une classification ascendante hiérarchique (CAH). La première permet de faire émerger des facteurs déterminants, la seconde permet de mettre en évidence des regroupements de communes partageant les mêmes caractéristiques (au vu des facteurs de l'ACP). L'utilisation successive de ces deux méthodes met en évidence les différences et similarités des communes du Finistère au regard des thèmes étudiés (ici l'habitat et la population).

Dans le cadre du diagnostic du plan Départemental de l'Habitat, l'ADEUPa a réalisé une analyse typologique des communes, qui a permis d'identifier 13 polarités urbaines.

Ce travail a été réalisé :

- à l'échelle finistérienne
- dans une logique multi critères<sup>1</sup>, associant 21 indicateurs sur les thèmes de la population, du logement, de l'emploi et des revenus.
- et en privilégiant des indicateurs de variation.

Par rapport à l'analyse en aires urbaines, les 12 polarités principales se retrouvent dans les deux approches.

Puis les polarités petites et moyennes, identifiables par leur rôle économique (pôle d'emploi) mais ne constituant pas une centralité attractive en matière résidentielle et en d'équipements, disparaissent de l'analyse multicritères.

Une seule polarité supplémentaire se détache : Landerneau qui, sur le seul critère de l'emploi ne constitue pas une centralité suffisamment attractive (pour que 40% de la population active d'autres espaces viennent y travailler)

mais qui en introduisant des indicateurs de densité, d'habitat et d'équipements, constitue une polarité forte identifiable à l'échelle départementale.

Sur le même modèle d'analyse multicritères, l'ADEUPa a produit une carte des caractéristiques sociales des populations communales en Finistère. Cette deuxième analyse de même type, croisant des indicateurs de type essentiellement démographiques et sociaux (34 indicateurs sur les thèmes démographie, activité-chômage, diplôme, logement, revenu) a été réalisée en 2014. Elle identifie les mêmes polarités que celles de 2013, à l'exception de Saint-Pol-de-Léon. Les caractéristiques « sociales » des polarités départementales sont notamment la part de la population jeune, l'importance des difficultés sociales et la part de l'habitat collectif. La carte identifie clairement les périphéries des pôles d'emplois les plus importants, périphéries prisées par les cadres pour leur résidence. Dans ces analyses Brest et Quimper se détachent fortement, du fait de leur poids de population.

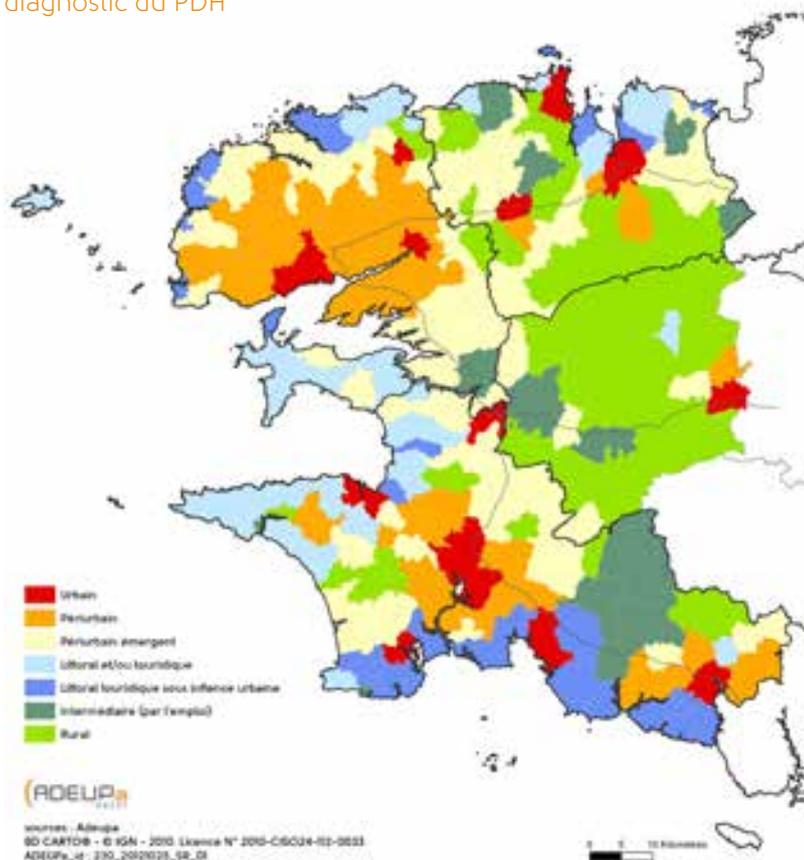
1. Analyse en Composantes Principales (ACP)

### SELON LES ANALYSES, 13 PÔLES PRINCIPAUX RESSORTENT À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE :

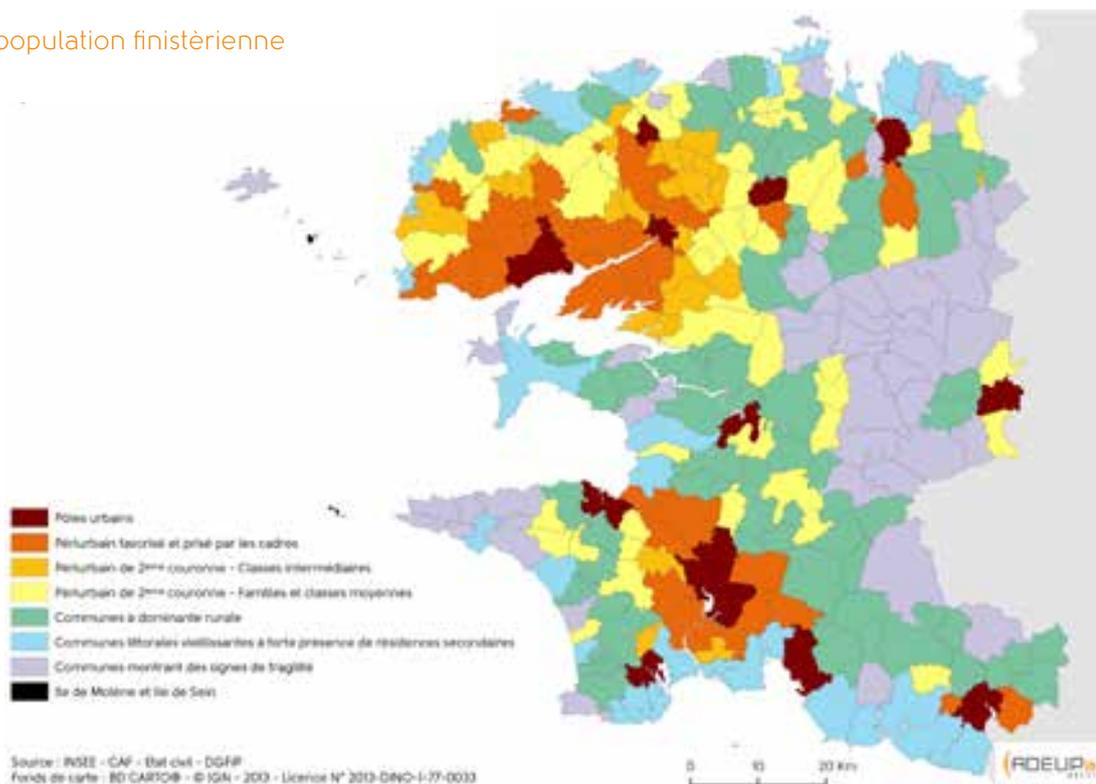
- Brest
- Quimper
- Morlaix
- Saint-Pol de Léon
- Landivisiau
- Carhaix-Plouguer
- Quimperlé
- Concarneau
- Pont l'Abbé
- Douarnenez
- Lesneven
- Châteaulin
- Landerneau

	POLARITÉS ISSUES DE L'ANALYSE EN AU (Insee)	POLARITÉS ISSUES DE L'ACP	POLARITÉS COMMERCIALES (+ 50 M€ CA) / MEDECINS
Grands Pôles	Brest	Brest	Brest
	Quimper	Quimper	Quimper
	Morlaix	Morlaix	Morlaix
Pôles moyens	Saint-Pol de Léon	Saint-Pol de Léon	Saint-Pol de Léon
	Landivisiau	Landivisiau	Landivisiau
	Carhaix-Plouguer	Carhaix-Plouguer	Carhaix-Plouguer
	Quimperlé	Quimperlé	Quimperlé
	Concarneau	Concarneau	Concarneau
	Penmarc'h		
	Pont l'Abbé	Pont l'Abbé	Pont l'Abbé
	Douarnenez	Douarnenez	Douarnenez
Petits pôles	Lesneven	Lesneven	Lesneven
	Crozon		Crozon
			Le Faou
	Pont de Buis		
	Châteaulin	Châteaulin	Châteaulin
	Châteauneuf du Faou		Châteauneuf du Faou
	Rosporden		
	Plouhinec-Audierne		
		Landerneau	Landerneau

Typologie communale du Finistère 2013 réalisée dans le cadre du diagnostic du PDH



Typologie socio-spatiale de la population finistérienne



# Zones d'influence des polarités

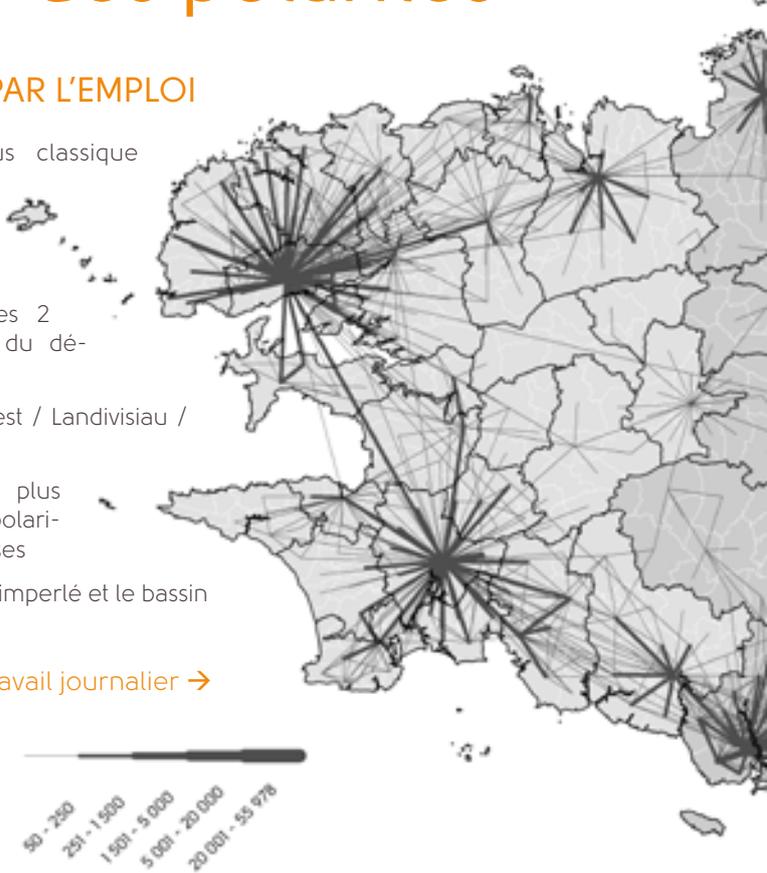
## LES ZONES D'INFLUENCE STRUCTURÉES PAR L'EMPLOI

La carte régionale reprend la notion du lien entre emploi et résidence mais pour un traitement « en creux » : l'indicateur retenu en surfacique indique la part plus ou moins forte des actifs travaillant dans leur intercommunalité de résidence. Se dessinent ainsi des espaces de première et deuxième couronnes (en jaune et orange) autour des deux métropoles bretonnes, indiquant la forte dépendance des communes de proximité au regard de l'intercommunalité centre. A contrario des espaces ruraux ou péninsulaires se détachent par leur relative autarcie. C'est le cas par exemple de la presqu'île de Crozon ou des espaces du centre Bretagne.

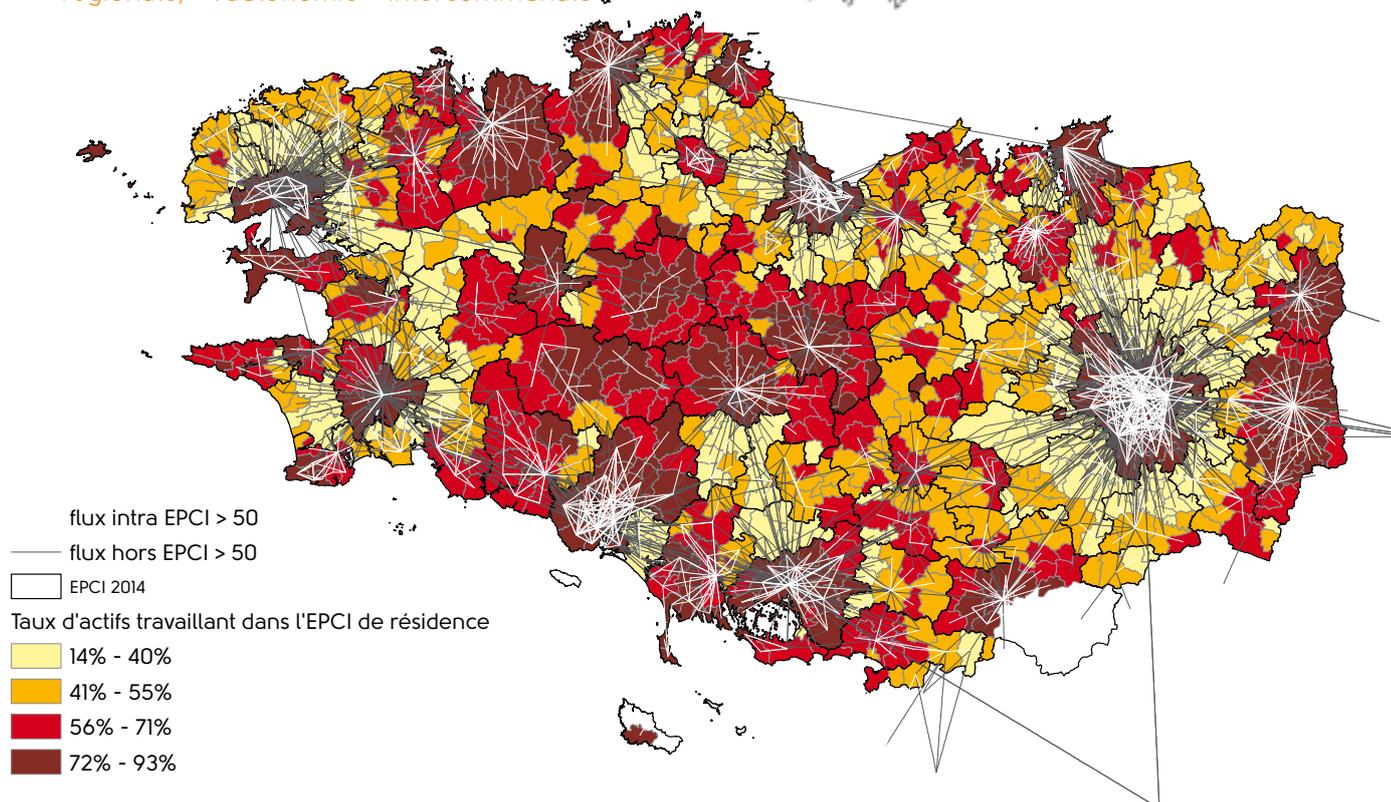
La carte plus classique des navettes domicile-travail en Finistère montre :

- l'importance des 2 pôles majeurs du département,
- l'articulation Brest / Landivisiau / Morlaix,
- l'articulation plus complexe des polarités cornouaillaises
- le lien entre Quimperlé et le bassin lorientais.

Flux domicile-travail journalier →



Les migrations domicile/travail : à l'échelle régionale, « l'autonomie » intercommunale



(ADEUP) sources : INSEE, mobilité professionnelle, RP2011\_MOBPRO\_txt  
ADEUPa id : 106\_7\_SR\_20141017\_Flux\_pro\_2011

## LES BASSINS D'HABITAT

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic du Plan départemental de l'habitat (PDH), l'ADEUPa a établi en 2012 une cartographie des bassins d'habitat du Finistère.

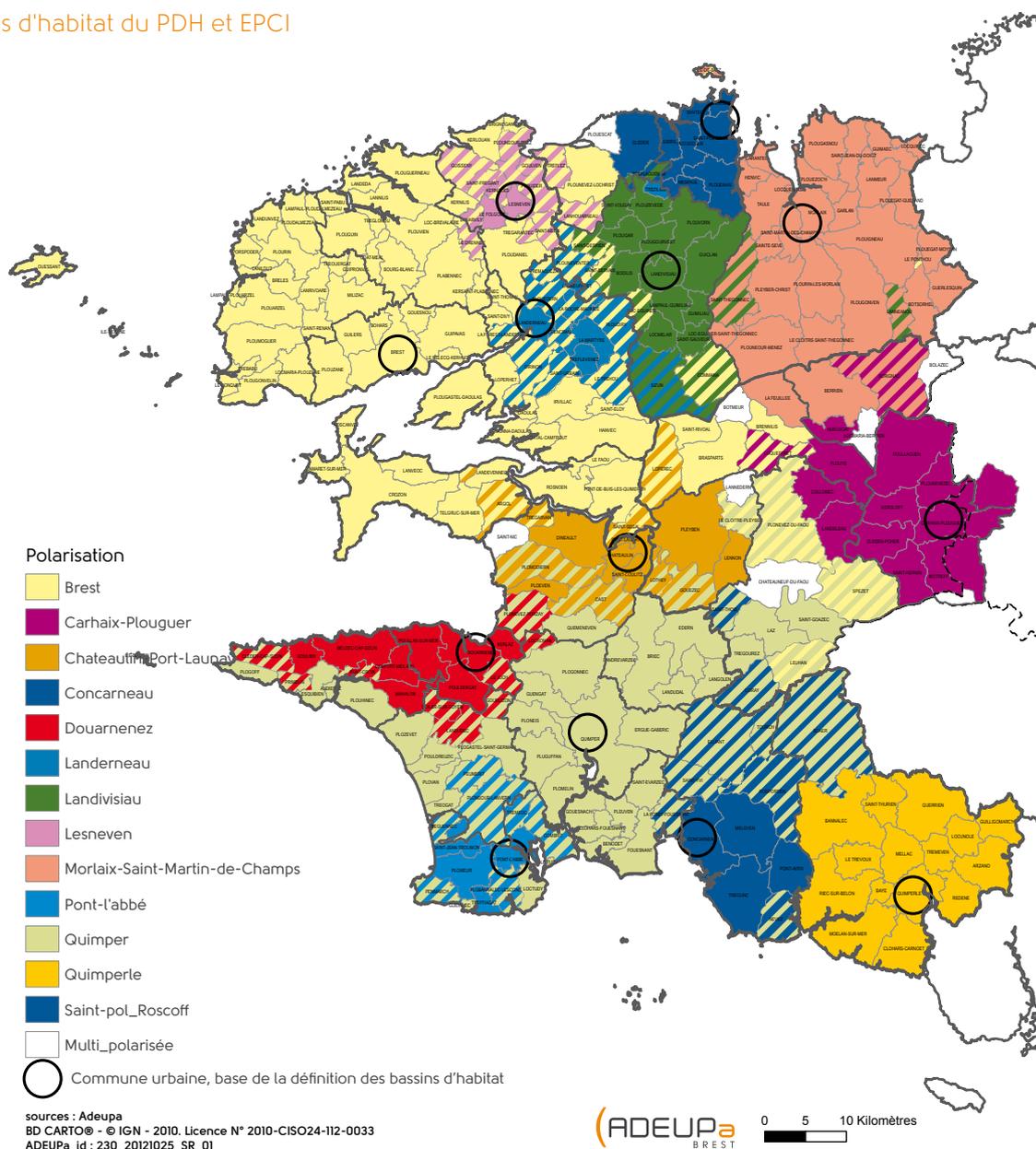
Les 13 communes urbaines telles qu'elles ressortaient de l'analyse statistique en composantes principales

(ACP) ont constitué la cellule de base de la définition des bassins d'habitat. La délimitation de l'aire d'influence des 13 communes a quant à elle été réalisée sur la base du croisement des données suivantes :

- Les migrations résidentielles sur la base des données INSEE

- Les migrations résidentielles sur la base des mutations dans l'ancien (données DGFIP)
- Les déplacements domicile – travail (INSEE)

### Bassins d'habitat du PDH et EPCI



## LES ZONES D'INFLUENCE EMPLOI / HABITAT 2014

Pour mieux identifier les espaces d'influence des différentes polarités du Finistère, l'agence a calculé dans le cadre de la présente étude un indicateur composite associant les migrations alternantes domicile-travail et les migrations résidentielles (au travers des actes d'achat immobilier : commune de résidence de l'acquéreur et commune de localisation du bien acheté), le second « pondérant » le premier en lui donnant un caractère moins volatil.

### Les trois polarités principales

**Pour Brest**, le résultat est une zone d'influence principale qui s'étend sur une cinquantaine de communes, dont l'ensemble de la métropole actuelle ainsi qu'au nord sur la Communauté de communes du Pays d'Iroise, une partie de la Communauté de communes du pays des Abers et au sud sur quelques communes de la CC de Landerneau. Au sud, le rôle de la RN 165 est particulièrement évident. La deuxième couronne d'influence (plus de 30% des habitants tout de même), inclut l'ensemble du Pays de Brest et le déborde au nord sur les franges des communautés de la Baie du Kernic et du Pays de Landivisiau, et au sud sur les communautés du Yeun Elez et de Haute Cornouaille.

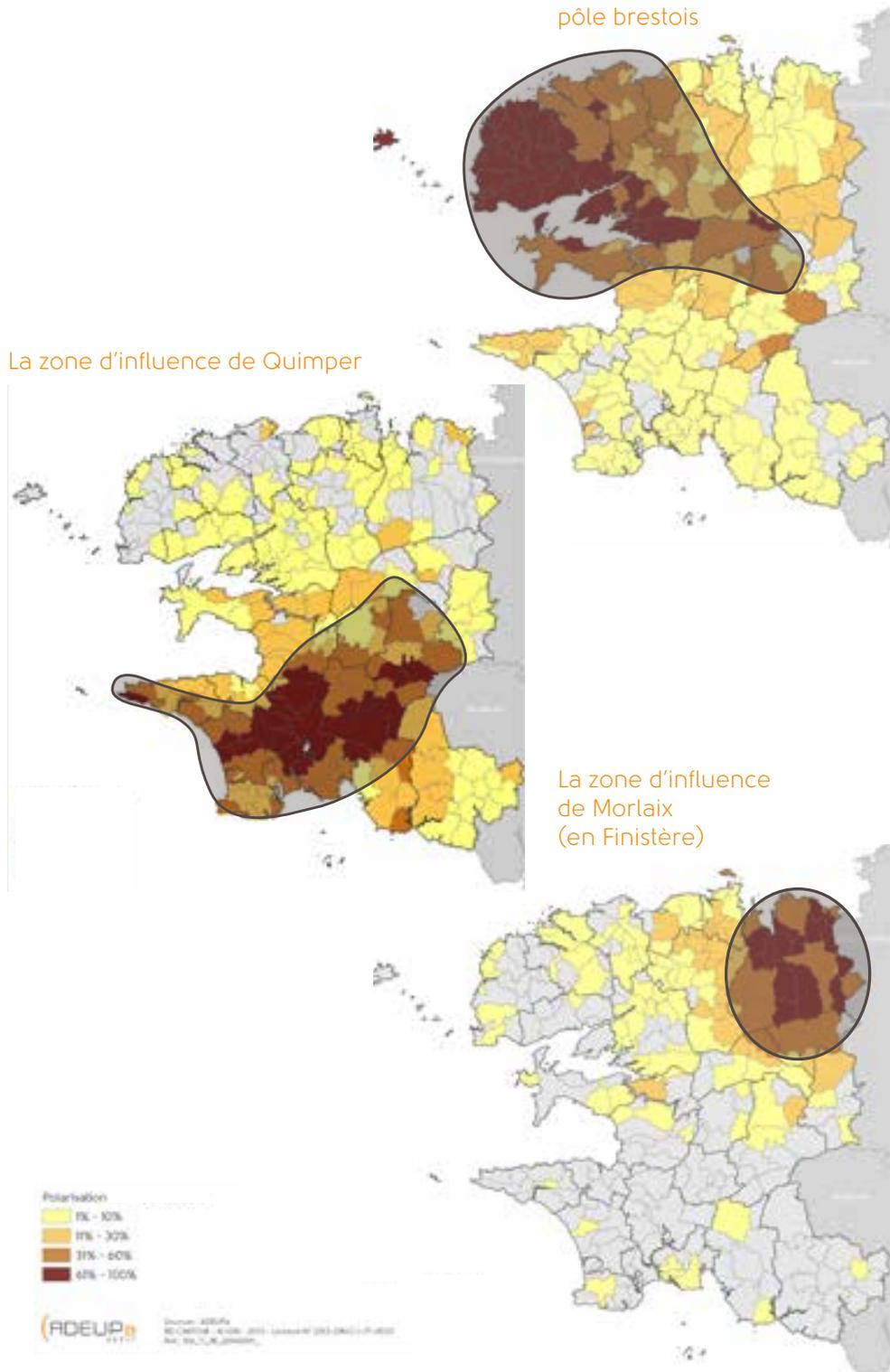
**Pour Quimper**, la zone de première influence est constituée de 25 communes, sur Quimper communauté mais débordant sur les communautés du Haut Pays Bigouden, du Pays Glazik, du Pays de Châteauneuf et au nord de Concarneau Cornouaille Agglomération. S'organise autour d'elle une deuxième zone jouxtant au sud-ouest Pont L'Abbé et la pointe de Penmarch, au nord-ouest la péninsule du cap Sizun et, au nord, Pays Glazik et le Pays de Châteauneuf.

**Morlaix** organise une zone de première influence plus restreinte que les deux principales villes du département. Le différentiel de taille est ici visible. Elle dispose cependant d'une aire de deuxième influence qui correspond pratiquement aux limites actuelles de la communauté d'agglomération. De fait Morlaix est la seule des villes du Finistère qui, éloignée des autres polarités, a structuré une intercommunalité à l'échelle de son bassin de vie.

La zone d'influence du pôle brestois

La zone d'influence de Quimper

La zone d'influence de Morlaix (en Finistère)



## Au nord du département, autour de Brest

**Lesneven** organise une polarité réduite, qui se développe principalement au nord et à l'est et dont le développement est de fait entravé par son imbrication dans le périmètre d'attraction brestois.

**Landivisiau** dispose de même aujourd'hui d'une force d'attraction suffi-

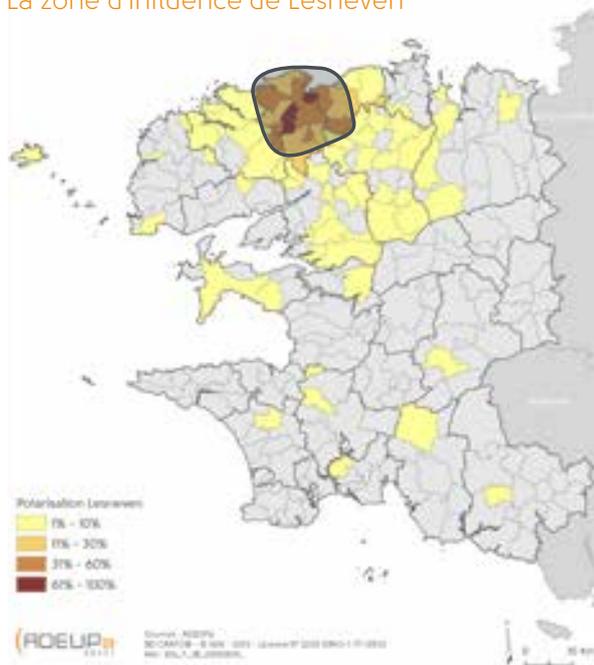
sante pour résister à l'ouest à celle de Brest et à l'est à celle de Morlaix. Cet espace est cependant depuis deux ans inclut dans la zone d'emploi de Brest, montrant ainsi l'évolution de l'interdépendance entre les deux polarités. Il est probable qu'à terme, Landivisiau comme sa voisine Landerneau soit entraînée dans l'orbite brestoise.

**Pour Landerneau**, la première couronne est restreinte du fait de la proximité géographique de l'agglomération

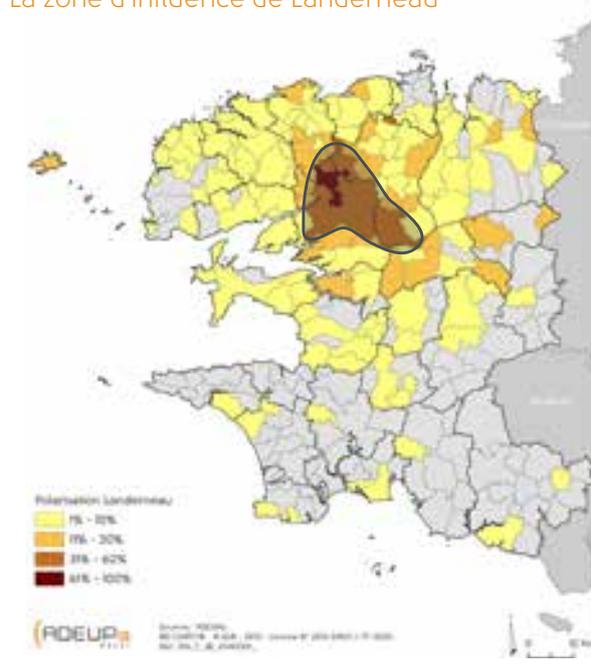
brestoise. La polarité landernéenne étend son influence principalement au sud-est, sur une douzaine de communes.

**Saint-Pol et Roscoff** organisent à elles deux une petite polarité à l'autonomie réelle au regard de leurs voisins mais à la taille réduite à une dizaine de communes.

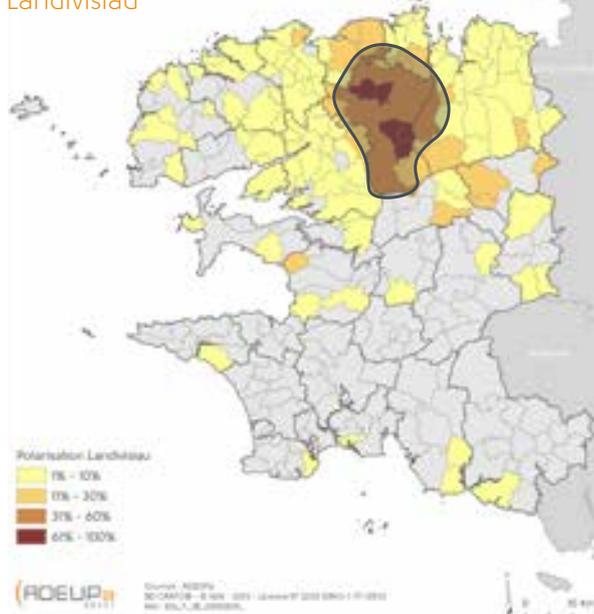
La zone d'influence de Lesneven



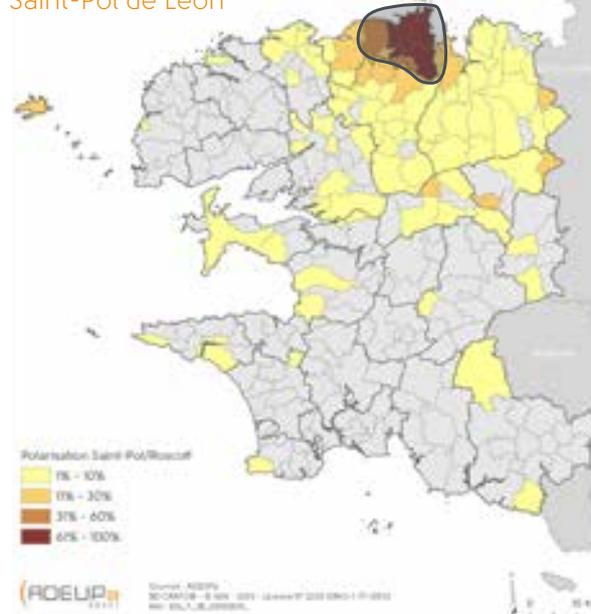
La zone d'influence de Landerneau



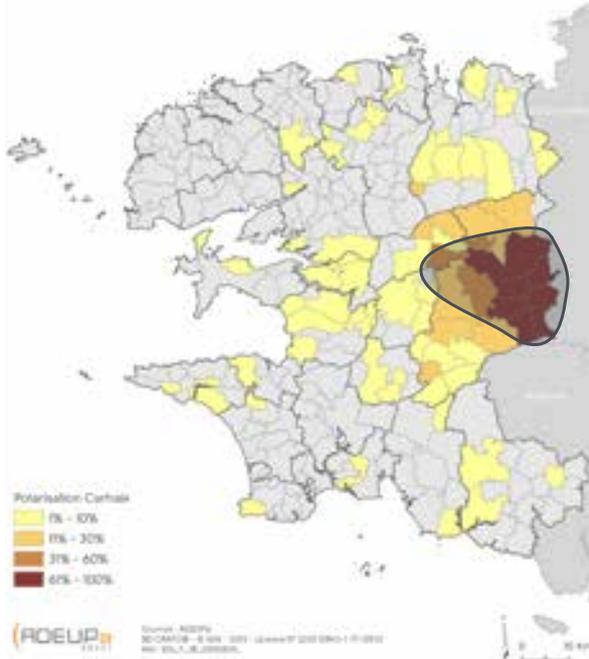
La zone d'influence de Landivisiau



La zone d'influence de Saint-Pol de Léon



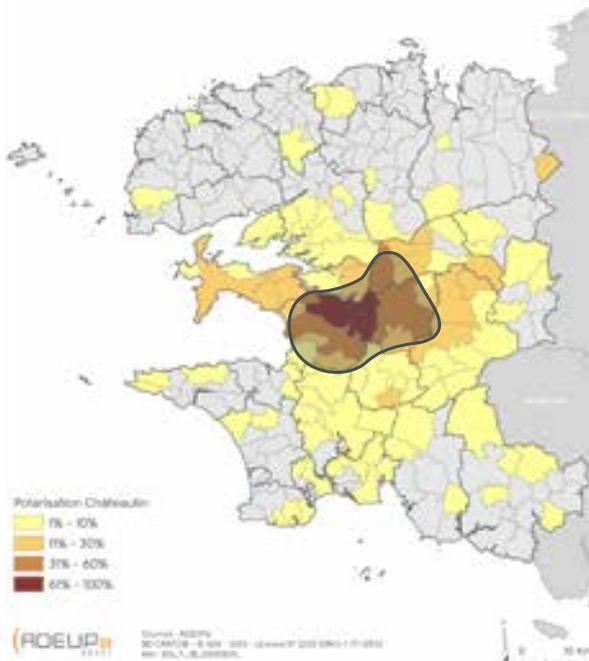
### La zone d'influence de Carhaix



### Au centre du département

Pour **Carhaix**, l'influence dépasse largement les limites départementales à l'est mais ne parvient pas jusqu'à Châteauneuf-du-Faou. La méthodologie employée ici ne permet pas de mesurer l'influence d'un pôle hors des limites départementales du Finistère. Toutefois, pour Carhaix, il semble évident que son influence est importante sur les territoires adjacents en Côtes d'Armor comme en Morbihan, notamment compte tenu de leur faible densité et de l'absence d'autres pôles à proximité.

### La zone d'influence de Châteaulin



Au centre **Châteaulin** organise une polarité de petite taille : 5 communes fortement intégrées dans l'aire d'influence et qui peut intégrer jusqu'à Pleyben à l'Est et Plomodiern à l'Ouest.

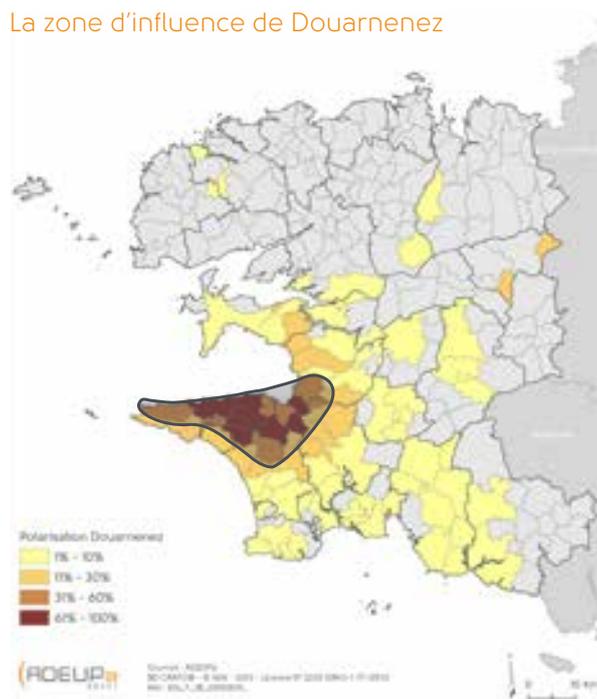
## Au sud du Finistère, autour de Quimper

Au sud du département, **Douarnenez** rayonne surtout à l'Ouest vers le Cap Sizun. L'aire d'influence reste particulièrement limitée pour **Concarneau** en raison vraisemblablement de la proximité

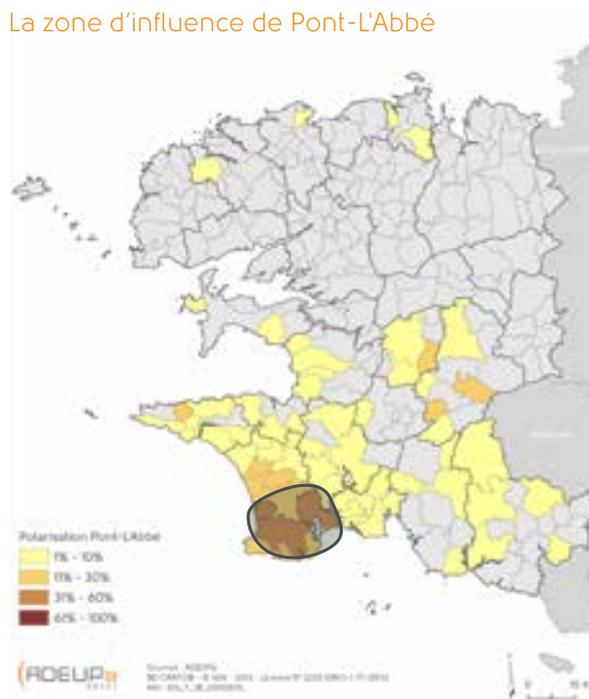
de Quimper. Le constat est encore plus vrai pour **Pont-L'Abbé** qui ne rayonne que faiblement sur une partie du Pays du Pays Bigouden. Quant à **Quimperlé**, son aire d'influence est probablement aussi

importante en Morbihan que dans le Finistère, mais la méthodologie employée ici ne permet pas de la représenter.

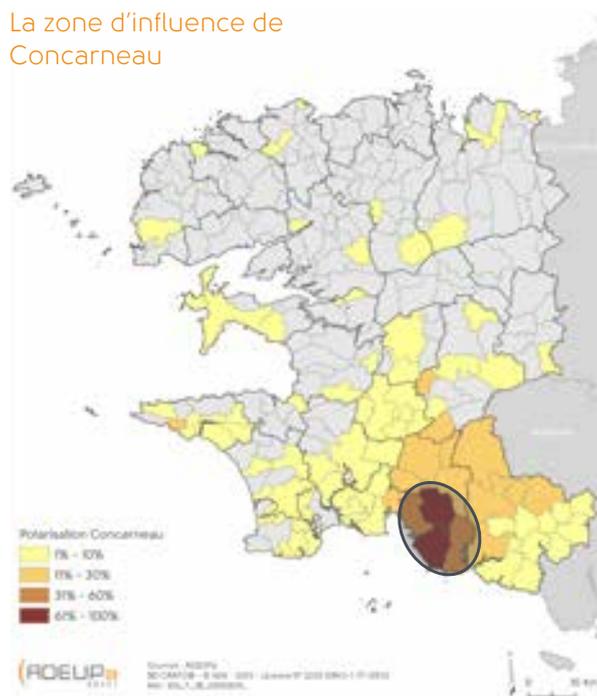
La zone d'influence de Douarnenez



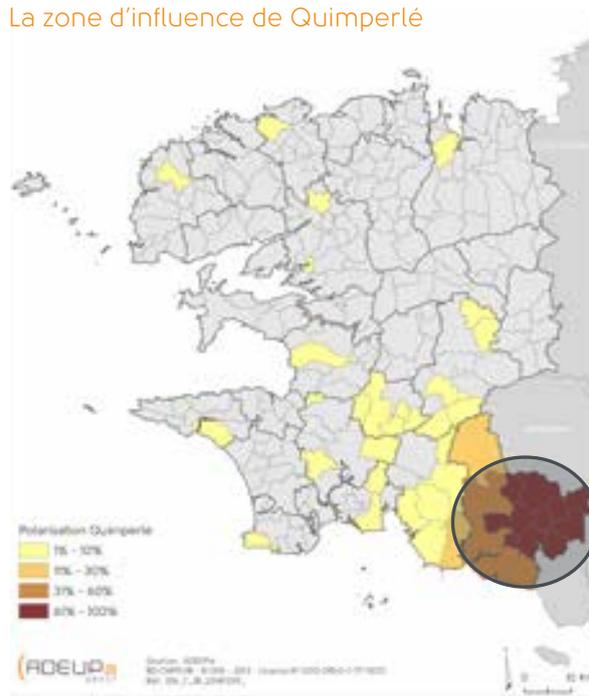
La zone d'influence de Pont-L'Abbé



La zone d'influence de Concarneau



La zone d'influence de Quimperlé



# Synthèse : focus sur des territoires à enjeux

## LES EPCI DE MOINS DE 20 000 HABITANTS

Le deuxième volet de la réforme territoriale, à ce jour en discussion, préconise un changement d'échelle des intercommunalités, chacune d'entre elles devant atteindre au moins 20 000 habitants.

Dans le Finistère, les communautés potentiellement impactées par ce seuil de 20 000 habitants minimum se situent pour la plupart au centre du département, dans la pointe sud entre Douarnenez, Pont-l'Abbé et la pointe du Raz, et un peu sur la frange nord.

Que peuvent nous dire les analyses précédentes sur ces territoires ?

### Au nord du département

La communauté de communes du Pays Léonard est en limite de seuil démographique : comptant actuellement un peu plus de 20 000 habitants, elle risque de passer sous ce seuil compte tenu de la dynamique démographique négative que l'on y observe.

La communauté de communes de la baie du Kernic n'est pas polarisée et est sous influence à l'ouest, de Lesneven et, à l'est, de Saint-Pol-de-Léon.

### Au centre du département

Seules deux communautés sont véritablement polarisées : Poher communauté et le Pays de Châteaulin et du Porzay. L'influence de leur pôle respectif s'étend au-delà de la limite de la communauté.

Les autres EPCI sont tous sous l'influence plus ou moins directe de pôles voisins :

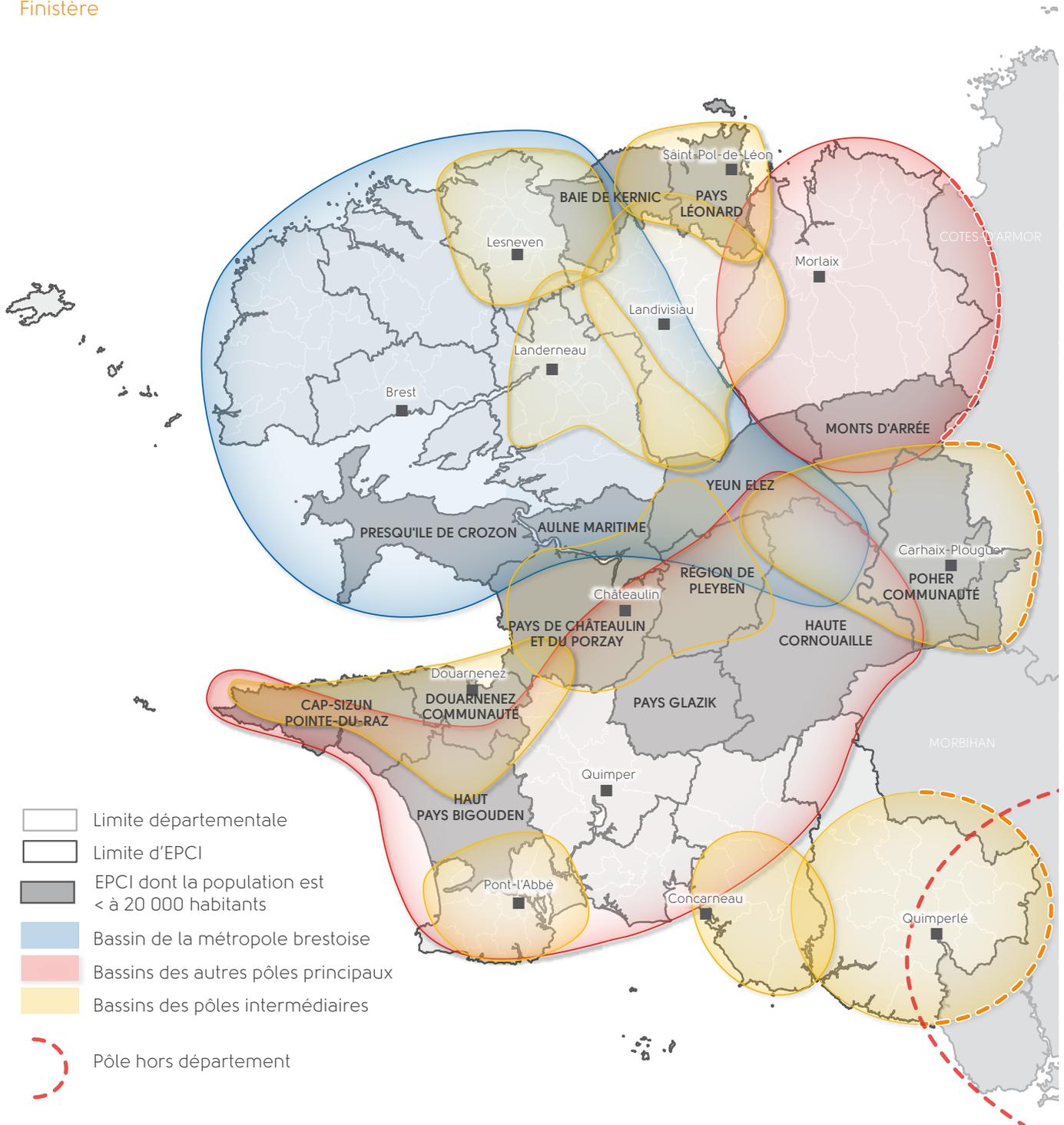
- La CC de la Presqu'île de Crozon, sous l'influence exclusive de Brest.
- La CC de l'Aulne maritime semble sous la double influence du pôle brestois et de Châteaulin.
- La CC Yeun Elez semble sous des influences multiples : à l'ouest, celles de Brest et de Châteaulin, à l'est celles de Carhaix-Plouguer et, dans une moindre mesure, de Morlaix.
- La CC des Monts d'Arrée semble sous la double influence de Morlaix et, au sud, de Carhaix-Plouguer.
- La CC de la Région de Pleyben semble globalement sous l'influence de Châteaulin.
- La CC de Haute Cornouaille, très étendue, semble sous l'influence de plusieurs pôles.
- La CC du Pays Glazik semble principalement sous l'influence de Quimper.

### Au sud du département

Seul l'EPCI de Douarnenez Communauté est véritablement polarisé.

Les deux communautés voisines semblent sous influence pour le Cap Sizun-Pointe du Raz, de Douarnenez, et pour la CC du Haut Pays Bigouden, principalement de Quimper.

## Zones d'influence des treize pôles principaux du Finistère



## LA MÉTROPOLE DE BREST

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'ancienne communauté urbaine de Brest bénéficie du nouveau statut de Métropole institué par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Cette loi, promulguée le 27 janvier 2014, permet aux agglomérations de plus de 400 000 habitants d'exercer pleinement leur rôle en matière de développement économique, d'innovation, de transition énergétique et de politique de la ville. Ce nouveau statut est la reconnaissance du rôle joué par un nombre limité de grandes agglomérations françaises exerçant des fonctions métropolitaines au service d'un territoire dépassant les frontières institutionnelles.

Si l'on s'en tient au texte de loi, la Métropole de Brest remplit tous les critères nécessaires à ce statut. Et même si elle semble plus modeste que les autres métropoles retenues sur le plan démographique (malgré un seuil minimal atteint avec une population totale sur la zone d'emploi estimée à 466 000 habitants en 2011), elle se distingue par un panel de fonctions métropolitaines diversifié et réparti sur l'ensemble du territoire ouest breton.

Toutefois, comptant seulement 8 communes et un peu plus de 200 000 habitants, la métropole brestoise souffre d'un déficit de taille au regard de son influence dans le territoire et en comparaison avec les autres

métropoles françaises.

L'historique de l'intégration communautaire explique la taille de l'intercommunalité qui ne compte que 8 communes. Aujourd'hui, la déconnexion manifeste entre l'espace de vie des brestois et le territoire de la métropole conduit à s'interroger sur la pertinence de ses limites géographiques.

La question du bassin de vie prend ici tout son sens : quel est le bassin de vie de la métropole brestoise ? À quelle échelle la gouvernance politique doit-elle s'organiser pour répondre efficacement aux attentes des habitants, des usagers, des acteurs économiques... ?

### Zones d'influence du pôle brestois



# Conclusion

---

Cet atlas illustre à quelles échelles se mettent en œuvre différentes dynamiques territoriales dans le département du Finistère. Il apporte ainsi une contribution au débat qui s'engage sur l'identification des cadres les plus pertinents pour mener une action publique de proximité efficace, au regard des enjeux de dynamisation économique des territoires, de maintien de la cohésion sociale, de préservation des ressources naturelles.

# Bibliographie

- L'armature urbaine bretonne  
*Réseau des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne – novembre 2012*
- Identification des bassins de vie en Ille et Vilaine  
*AUDIAR – mars 2010*
- Maillage territorial et polarités en Loire-Atlantique  
*Observatoire du département – juillet 2013*
- Les bassins de vie, au cœur de la vie des bourgs et des petites villes  
*INSEE Première – n°953 – avril 2004*
- Le zonage en bassins de vie  
*INSEE Bretagne – octant n°98 – juillet 2004*
- Commerces, services et équipements structurent le Bretagne en 133 bassins de vie  
*INSEE Bretagne \_ Octant n°39 – décembre 2012*





**Directeur de la publication**

Benjamin Grebot

**Réalisation**

Claire Guihéneuf, Éric Lemerre

**Cartographies**

Julie Bargain, Timothée Douy

**Maquette et mise en page**

Timothée Douy

**Photo p.38, 39**

Quimper Communauté /  
Xavier Mignant

**Dépôt légal** : 2<sup>e</sup> trimestre 2015

**Contact** : ADEUPa – 24 rue  
Coat ar Gueven 29200 Brest

**Tél** : 02 98 33 51 71

